

LA LETTRE DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

N°15 DECEMBRE 2019

EDITO

Accueil et relocalisation des réfugiés, cadre du travail d'aide aux personnes âgées, sécurité alimentaire dans le monde, légalisation du cannabis, droit à l'éducation, crise de l'idée d'université en Europe, telles sont des illustrations issues de la présente *lettre Droit et changement social* qui témoignent du souci de ses membres d'effectuer des recherches aux prises avec...le changement social.

Ces travaux, souvent financés dans le cadre de programmes de recherches et menés en lien avec d'autres collègues dans une perspective interdisciplinaire, sont une richesse au sein de notre unité. Ils récusent une conception dichotomique dépassée opposant à ma droite une recherche distante, froide, sérieuse, neutre, objective et à ma gauche des travaux généreux, engagés, critiques, portant sur une actualité brûlante.

À l'évidence les frontières entre les faits et les valeurs, le juridique et le politique, le droit positif en mouvement et les connaissances dont il est l'objet, sont éprouvées et méritent sans cesse interrogations. L'une des forces de notre unité de recherche est de donner place à cette réflexivité. Un pari aussi pour l'avenir de nos disciplines et la formation de nos doctorants.

Rafael Encinas de Muñagorri,
Professeur à l'université de Nantes
Directeur du laboratoire « Droit et changement social »



SOMMAIRE

- Focus sur la recherche
 - Dossier 1 : p. 2
 - **Dossier 2** : p. 4
 - Portrait de
- chercheur : p. 6
 International : p. 9
- Manifestations scientifiques :
- Annonces de
- manifestations: p. 16
 Manifestations
 passées: p. 21
- Publications:p. 28
- Jeunes chercheurs :
 - Thèses : p. 31
- Devenir jeune chercheur : p. 33
- Nouvelles
- inscriptions en thèse : p. 35
- Actualités-Manifestations spécifiques : p. 37

FOCUS SUR LA RECHERCHE

Dossier recherche

Projet sur L'accueil et la relocalisation des réfugiés en Europe : catégorisation et opérationnalisation (ARRECO) — Entretien avec Carole BILLET, Maître de conférences à l'université de Nantes

Pouvez-vous nous parler du projet ARRECO et de ses objectifs ?

Le projet ARRECO est un projet interdisciplinaire prévu pour une durée de 3 ans (de septembre 2017 à août 2020). Il s'agit du lauréat du second appel à projets Recherche de l'Institut d'Études Européennes et Globales – Alliance Europa.

Qui accueille qui et comment, dans le contexte actuel du bouleversement européen face à la mondialisation des flux de réfugiés ? C'est à ces questions cruciales que le projet ARRECO souhaite apporter des réponses complètes et concrètes, grâce à une démarche visant à associer des chercheurs français et étrangers provenant de différentes disciplines, tout en impliquant des acteurs de terrain.

Deux grands axes structurent notre réflexion. Le premier axe porte sur la catégorisation des personnes: il s'agit ici d'analyser phénomène de catégorisation progressive applicable aux réfugiés et l'impact de ces catégories auprès des différents concernés. Le second axe porte sur l'opérationnalisation de la coopération: on effet au'un constate en processus d'opérationnalisation de l'action de l'Union européenne semble être à l'œuvre, qui met en cause les relations réciproques entre le niveau local et le niveau global. Il s'agit ici de s'interroger sur l'articulation entre ces niveaux d'action dans le processus d'installation des réfugiés.

Le projet comprend différentes organisées sur Nantes, Angers et Paris. Par exemple, le 11 décembre 2017 une table-ronde a été organisée à Angers permettant de recueillir des témoignages d'acteurs de terrain sur les centres d'accueils et d'orientation (CAO) et la relocalisation. Le 28 mars 2018, un séminaire a été organisé à Paris, en collaboration avec France Terre d'Asile, sur « Le récit du demandeur d'asile, de l'émission à la réception » impliquant des intervenants de plateforme d'accueil des demandeurs d'asile centres d'accueils (PADA). demandeurs d'asile (CADA), des officiers de protection de l'OFPRA, des rapporteurs et juges de la CNDA ainsi que des avocats, afin de croiser les regards sur la question spécifique du récit du demandeur d'asile. Egalement, le 14 juin 2018, un autre séminaire a été organisé à Angers sur le thème de l'engagement, du rôle et de la place des bénévoles dans l'accueil des migrants. La première action organisée à Nantes dans le cadre de ce projet a été un colloque, qui a eu lieu le 16 novembre 2018 au sein du laboratoire DCS, et qui a porté sur la catégorisation des acteurs du droit d'asile. Un second colloque porté par le CENS a eu lieu le 18 octobre sur la vulnérabilité physique et des demandeurs psychique d'asile. prochain colloque organisé au sein de DCS aura lieu le vendredi 3 avril 2020 sur la thématique de l'accueil des demandeurs d'asile aux portes de l'Europe.

Qui participe à ce projet ?

Bérangère Taxil, Professeur à l'Université d'Angers, spécialisée en droit international, et Estelle d'Halluin, Maître de Conférences à l'Université de Nantes, sociologue, portent ce projet avec moi. L'approche interdisciplinaire est indispensable sur ce sujet au regard des nombreux enjeux soulevés par la question de l'accueil des réfugiés. Au-delà du portage du projet, de nombreux partenaires sont associés, dans l'organisation d'actions spécifiques ou pour participer aux actions que organisons. Ainsi, exemple, Samuel par de Conférences Delepine, Maître géographie à l'Université d'Angers, est étroitement impliqué dans l'organisation de plusieurs actions portées par ARRECO. Nous cherchons ailleurs à associer par participants « académiques » (enseignantschercheurs de différentes disciplines) et des participants « non- académiques » (avocats, associations...) dans le cadre des différentes actions. On mentionnera également que le projet ARRECO permet le financement d'une thèse en droit public portant sur « L'accueil des réfugiés en Europe : étude comparée des systèmes juridiques » qui est actuellement préparée par Emilie Hetreau.

Quel est votre rôle au sein de ce projet?

Outre le montage initial du dossier pour répondre à l'appel à projets, j'assume avec mes deux collègues le portage général du projet ARRECO sur les trois années. Je me charge également plus spécifiquement de l'organisation de certaines actions organisées au sein de DCS: le colloque du 16 novembre 2018, ainsi que celui à venir du 3 avril 2020. Je participe également à l'écriture du scénario d'une « webstory interactive » sur l'itinéraire d'un demandeur d'asile, qui sera destinée à un public de collégiens et lycéens.

Propos recueillis par Alice François et Karl Patron

FOCUS SUR LA RECHERCHE

DOSSIER RECHERCHE

Entre profession et famille, les cadres du travail d'aide aux personnes âgées (ANR-PROFAM) – Entretien avec Clémence LEDOUX, Maître de conférences à l'université de Nantes

- En quoi consiste le projet PROFAM et quels sont ses objectifs ?

Le projet de recherche collaboratif PROFAM (2018-2021) associe des chercheurs de disciplines et de laboratoires différents : des sociologues, des juristes, des géographes, des économistes et des politistes. Au laboratoire DCS et au CENS, quatre chercheurs sont impliqués dans ce projet: Annie Dussuet, Olivier Crasset, Pascal Caillaud et moi-même. L'objectif de ce projet est d'analyser les transformations du travail d'aide personnes âgées en perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement démographique, mais aussi de tensions sur les budgets affectés aux politiques sociales. Ce travail d'aide peut prendre des formes extrêmement variées allant du salariat au travail informel et non par le rémunéré, en passant travail indépendant.... Aujourd'hui, l'aide rémunérée est souvent effectuée par des parents proches, des voisins, des amis, des bénévoles, elle reste souvent une condition incontournable du maintien à domicile des personnes âgées. L'objectif de PROFAM est d'examiner le continuum des formes de soutien apporté, allant de la solidarité publique à l'entraide privée, du travail rémunéré au travail non rémunéré. Nous souhaitons identifier les cadres de ce travail, leurs effets sur les pratiques d'aide et les conditions d'existence des personnes qui y sont assujetties. Une attention particulière est portée dans le projet aux situations ambiguës, aux formes d'emploi hybrides, empruntant à la fois aux cadres normatifs du salariat et à ceux de la sphère privée. Pour étudier les « cadres »

du travail, c'est-à-dire les différentes normes s'appliquant aux situations de travail, qu'elles soient juridiques ou sociales, qu'elles soient explicites ou implicites, l'équipe avait donc besoin de juristes et de politistes, c'est sur ce volet que Pascal et moi engageons notre réflexion!

- Qui participe à ce projet? (Institutions, chercheurs, etc.)

Annie Dussuet, sociologue au CENS est la coordonnatrice de l'ensemble du projet. Les laboratoires associés au projet sont les suivants: le CENS (Annie Dussuet, Olivier Crasset), DCS (Pascal Caillaud et moi), ESO (Béatrice Chaudet, Christine Lamberts) pour l'Université de Nantes, le LABERS (Françoise Le Borgne Uguen), le LABLEX (Muriel Rebourg) à l'Université de Brest et le CLERSE (François-Xavier Devetter, Placide Abassabanye) à l'Université de Lille.

- Quel est votre rôle au sein de ce projet?

Je suis surtout impliquée dans deux volets : celui concernant les définitions locales des formes de travail d'aide à travers la mise en œuvre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et celui concernant le cadrage du travail d'aide par les politiques au niveau national et européen. Avec Annie Dussuet, j'ai effectué une enquête visant à comprendre comment le travail d'aide était cadré dans la mise en place de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA). Une enquête a ainsi concerné les services d'un département de l'Ouest, nous avons effectué une trentaine d'entretiens avec les agents chargés d'évaluer

les niveaux de dépendance et avec ceux chargés de négocier les plans d'aide. Comment ces agents font-ils/elles pour classer les personnes dans des catégories déclenchant l'aide publique? Comment la complexité des situations sociales est-elle perçue par les agents du département? Après avoir travaillé sur la construction de ces politiques au niveau national, il était intéressant d'observer leur mise en œuvre concrètement, car les politiques publiques n'existeraient pas sans agents au contact du public, pour répondre aux questions qu'il se pose, attribuer des statuts, évaluer les besoins, distribuer des aides. Nous savions qu'existaient des différences interdépartementales, mais avons découvert les différences infra-départementales. Pour ce qui concerne le deuxième volet du projet, j'ai réalisé avec Rachel Krupka (assistante de recherche PROFAM DCS) plusieurs à entretiens avec des organisations patronales, syndicales et avec des représentants des ministères en France afin de mieux comprendre la façon dont est construit le « cadre » du travail déclaré. Il est intéressant

d'observer les luttes autour de la définition de ce qu'est (ou non) le travail effectif d'aide. Je vais profiter de mon année de délégation CNRS pour étudier la façon dont ce travail est construit au niveau européen.

- Y a-t-il des manifestations importantes (passées ou à venir) dont vous souhaiteriez parler ?

Dans le cadre de l'enquête départementale citée précédemment, nous avons récemment convié la trentaine de personnes interviewées à une demi-journée de retour, afin qu'elles puissent discuter nos résultats et aussi apprendre de notre travail. A l'égard de ces agents, un tel événement est important car il constitue à la fois un remerciement direct et un retour pour connaître ce que nous avons fait de leurs différentes contributions.

Propos recueillis par Marie Baudel

FOCUS SUR LA RECHERCHE

PORTRAIT DE CHERCHEUR

Arnauld Leclerc, Professeur de Science Politique à l'université de Nantes, Directeur de la MSH Ange Guépin, titulaire de la Chaire Jean Monnet "*Telos, Ethos, Nomos* de l'Europe", Co-Responsable du Master 2 Science Politique de l'Europe.

Le professeur Arnauld Leclerc a obtenu son doctorat en Science politique pour sa thèse "Les fondements de la démocratie délibérative. Une confrontation entre John Rawls et Jürgen Habermas" soutenue à l'université de Rennes 1 sous la direction de Jean Baudouin. Il est arrivé à l'Université de Nantes en 2006 en tant que Maître de Conférences en Science Politique.



Arnauld LECLERC

Depuis 2011 il est Professeur de Science Politique à l'université de Nantes, où il a rejoint le laboratoire Droit et changement social dont il a été le directeur (2013-2015). Les questions de la démocratie, de la délibération et de la légitimité politique ont été au centre de ses travaux ; mais ce sont ses travaux sur la philosophie de l'Europe qui lui ont valu la reconnaissance d'une Chaire Jean Monnet. Dans ce portrait, nous nous sommes

plus particulièrement penchés sur les travaux de la Chaire.

Quels sont les projets de recherche que vous menez actuellement ?

Actuellement, le principal projet de recherche est en lien avec la Chaire Jean Monnet de philosophie de l'Europe intitulé "Telos, Ethos, Nomos de l'Europe". Cette manifestation scientifique se déroulera dans les trois prochaines années. Toutefois, elle est le prolongement des travaux, que mène depuis plusieurs années le groupe de philosophie de l'Europe. Nous travaux ont porté sur les mécanismes européens de crise à partir d'une grille d'analyse partagée par tout un groupe de recherche nantais et intégrant d'autres pays d'Europe. C'est un modèle d'analyse de type transnational, cosmopolitique et procédural. Ainsi, chaque année des chercheurs venant de différentes disciplines se confrontent à cette lecture de l'Europe afin de l'enrichir, l'infirmer, la mettre en difficulté, etc. Dans ce cadre, nous avons déjà abordé le sujet portant sur les crises économiques ou celui sur le fondement de l'Union politique. Pour 2019-2020, le programme est centré sur l'idée d'université en Europe très peu travaillée en France.

Au niveau pratique, la Chaire comporte d'abord un programme de séminaires (dix manifestations par an) que nous organisons à la Maison des Sciences de l'homme ou à la Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes. Ensuite, nous avons envisagé l'organisation d'au moins un colloque par an. Aussi, il y aura diverses publications de notre groupe de recherche, notamment de la part de Jean-Marc Ferry, Tristan Storme, moi-même ainsi que des doctorantes. Enfin, nous participons à des colloques à l'extérieur, ainsi qu'à des manifestations avec la société civile, tant en France qu'en Europe.

La Chaire Jean Monnet de philosophie de l'Europe intitulé "Telos, Ethos, Nomos de l'Europe" est essentiellement centrée sur des manifestations scientifiques qui lui donnent une plus grande visibilité. Néanmoins, la construction du dossier a exigé de mettre en avant à la fois les cours, les publications et les actions de valorisation en direction de la société civile.

En quoi consiste la Chaire Jean Monnet?

Ce programme européen a été créé à l'origine pour subventionner de chercheurs proeuropéens, dont des Chaires en Droit européen. La Chaire Jean Monnet a même bénéficié à des chercheurs étrangers (hors Europe) dont les recherches portent sur la question européenne.

A cet égard, notre Chaire à la particularité d'une part, de relever du champ de la théorie politique et de la philosophie et non pas du droit communautaire (c'est la seule en France dans ce cas) et d'autre part, de développer une réflexion critique sur l'Europe notamment dans le contexte de la crise de la zone Euro. L'équipe de la Chaire vise à promouvoir un autre modèle d'analyse de l'Europe en soulignant que l'histoire européenne nous lègue des ressources pour construire une autre forme d'Union Européenne que celle que l'on connait actuellement. Cette lecture transnationale de l'Europe débouche sur un démocratique politique d'union modèle multilatérale qui insiste sur la dimension horizontale des relations entre les sociétés européennes et sur la nécessité de règles du jeu en commun.

Vous avez travaillé avec le RFI Alliance Europa, quelle est la relation avec la Chaire?

Alliance Europa est une stratégie soutenue par la Région de Pays de la Loire et portée par l'Université de Nantes dont l'objectif est devenir un pôle d'excellence sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever l'Europe face à la mondialisation.

Ce grand programme de recherche inclut d'autres programmes parmi lesquels celui autour de la philosophie de l'Europe nommé Chaire philosophie de l'Europe et qui est devenu maintenant la Chaire Jean Monnet.

Quel est le rôle du laboratoire DCS comme partenaire de la Chaire ?

Le laboratoire a essentiellement un rôle de portage. La Chaire concerne un chercheur qui doit être rattaché à une institution de recherche. Etant rattaché au laboratoire DCS, la Chaire est accueillie par ce dernier. En retour, le laboratoire bénéficie du label de la Chaire et des actions de valorisation de son activité de recherche. En ce sens, la Chaire ne fait que reconnaitre le travail que nous avons réalisé à l'intérieur du laboratoire et renforcer les études sur l'Europe.

Vous êtes directeur de la Maison des sciences de l'homme de Nantes, pouvezvous nous expliquer son rôle ?

La fonction de la Maison des sciences de l'homme (MSH) est d'aider des idées émergentes à devenir des projets et ensuite, participer au développement de ses projets de nature interdisciplinaire. La MSH apporte également des services de haut niveau pour accompagner différents projets de recherche : sur le numérique ou sa valorisation. C'est le cas notamment d'Alliance Europa.

Quel est l'interaction entre la MSH et DCS ?

D'abord, c'est une interaction historique très forte car le fondateur de DCS a aussi fondé la MSH. Ensuite, nous avons une identité commune: le travail des MSH en France favorise les recherches interdisciplinaires. Or, l'interdisciplinarité est une des singularités du laboratoire. D'ailleurs, nous avons beaucoup de membres de DCS à l'intérieur de la MSH. En dehors des relations privilégiées entre la MSH et DCS, l'objectif actuel est de nourrir des liens plus forts avec tous les autres laboratoires, particulièrement ceux qui n'ont pas été jusqu'à présent trop intégrées dans la MSH. Par exemple, les laboratoires du champ de la cognition qui ont été peu intégrés dans les recherches interdisciplinaires. Néanmoins, la MSH reste une maison commune de sciences humaines et sociales et de toutes les

recherches à vocation interdisciplinaire, et ce indépendamment de leur taille. C'est une maison commune à la disposition des chercheurs et des laboratoires avec lesquels nous devons entretenir des liens plus constants et plus soutenus

> Propos recueillis par Carolina Gualdron T

FOCUS SUR LA RECHERCHE

INTERNATIONAL

Rafael Encinas de Muñagorri -Labour Law Research Network au Chili - Amérique Latine - Juin 2019

A Global Conversation on Labour Law organisé Pontificia Universidad Católica Valparaíso (PUCV) au Chili, les 23-25 juin 2019, était un congrès novateur pour le jeune réseau de langue anglaise Labour Law Research Network (LLRN) créé en 2011. Après Barcelone, Amsterdam et Toronto, c'était en effet la première fois qu'un congrès se tenait dans l'hémisphère sud, qui plus est en Amérique latine. Il est toujours un peu étrange d'utiliser une langue de travail qui n'est pas celle du pays d'accueil, mais le fait d'avoir recours à l'anglais lors des communications ne fait pas obstacle à utiliser l'espagnol dans les interstices et les temps de socialisation, qui sont nombreux dans les colloques, et permettent d'échanger librement du matin au soir et du soir au matin. La langue française y trouve d'ailleurs aussi sa place, non seulement avec la dizaine de collègues hexagonaux retrouvés pour l'occasion, mais aussi avec d'autres, plus nombreux qu'on ne le pense, qui aiment à partager notre langue.

J'avais pu assister à la précédente édition de Toronto, deux ans auparavant, sans connaître grand monde, et il est plus facile de participer à une édition successive car l'un des plaisirs des congrès est de retrouver des collègues étrangers, de partager des informations, de concevoir des projets, de rejoindre une communauté savante. En ce qui me concerne, le point de départ était facilité par l'invitation au sein d'un panel conçu avec des collègues argentins, brésiliens et italiens à l'initiative de Roberto Fragale. Il l'était aussi par la rencontre, à l'occasion d'une visite à l'OIT avec les étudiants de Master 2 de droit social approfondi, avec Pablo Arellano Ortiz, organisateur du colloque au Chili - avec qui je partage le privilège d'avoir eu le même directeur de thèse. Aussi, je suis intervenu pour évoquer l'évolution du droit des conventions collectives de travail dans le contexte des réformes en France (Labor Deregulation in France and its Impact over Collective Bargaining) et en tant qu'animateur d'un panel sur le droit social européen (Levering Social Protection and Voice). J'ai également assisté à l'intégralité du colloque soit plus de dix sessions. Difficile parfois de choisir entre neuf sessions parallèles! Faut-il opter pour la consolidation de connaissances, renforcer des liens personnels et académiques ou partir à la découverte de champs nouveaux? Un peu tout à la fois à mon avis.

Au retour, j'ai fait un stop au Brésil pour intervenir à l'école de formation des magistrats du travail de la région de Rio dans un format pour moi inédit, d'un *talk show*, organisé un peu à l'improviste, sur les chaînes de production de valeur et le droit du travail.

https://www.youtube.com/watch?v=oJUEt5fxKSA

De ce type de déplacement, on revient à la fois physiquement fourbu et intellectuellement revigoré. Outre le contexte familial, le quotidien des enseignements, de la recherche et de l'administration vient bien vite vous faire atterrir et revenir à un rythme plus contraint, plus raisonnable aussi. Mais ce n'est pas pour autant refermer une parenthèse car l'important est d'entretenir les liens noués et esquissés et de saisir les occasions pour les perpétuer, en particulier à partir de Droit et changement social au sein de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes. C'est ainsi que deux collègues, Lorena Poblete (Argentine), et Sergio Gamonal (Chili) ont été invités pour intervenir en décembre 2019 au sein du Master 2 droit social approfondi et pour approfondir des recherches en cours. La présence à ce colloque m'est aussi très utile dans la perspective de l'organisation prochaine à Nantes, à la Faculté de droit et des sciences politiques, les 24-25 septembre 2020, d'un colloque international sur « Le travail mondialisé » dont l'appel à publication est désormais diffusé sur le site réseau CIELO Laboral la version française, pour http://www.cielolaboral.com/fr/).

Rafael Encinas de Muagorri

Participation à l'International « Workshop on inequality and penality : explorations in the contemporary political economy of punishment », les 26 et 27 juin 2019 - université de Bologne, Italie

Gaëtan Cliquennois, a participé au *Workshop* on inequality and penality organisé par Dario Melossi (Université de Bologne) et Maximo Sozzo (National University of Litoral, Argentina), en juin dernier, où il est intervenu.

Sa communication 'Differentiated access to justice and legal aid for prisoners as source of inequality and punishment in prison' s'est faite au sein d'un panel "carcéral" présidé par Gulia Fabini (Univ. Bologne) où intervenaient aussi Dawn Moore (Carleton University, Canada) "Looking From North West to South East: Feminist Carceralism, Gender Equality and Global Responses to Gender Based Violence" et Lynne Haney (New York University, USA): "Incarcerated Fathers and the Paternal Politics of Poverty"

Abstract de la contribution de G. Cliquennois :

contribution highlights This several impediments and inequalities in the access to justice and the defense of prisoners in Europe that is considered by the dominant literature to he one of the main vehicle for transformation of national legislations and respect for human rights.

Empirical work (interviews conducted with prisoners, their legal representatives and NGOs in France and Belgium) clearly shows on the one hand that poor prisoners are unaware of their rights and on the other hand the legal and practical difficulties to litigate and challenge their prison conditions (that could impact their unequal access to digital and legal resources, their trial and their

defense) and disciplinary sanctions (that affect the length of their sentences through the process of sentence implementation). The empirical study also underlines that these are three main types of inequalities generated by differentiated access to justice. First, due to the poor legal and economic resources of certain prisoners, especially in times of austerity, an effective and procedural access to legal remedies depends above all on the level of legal aid available to prisoners and the level of support from NGOs to carry prison litigation and to fight punishment in prison. Second, legal information on legal aid has been cut in these countries due to austerity policies conducted by them and is weakly available for poor prisoners. Third and last, certain prisoners who try to bring complaints before courts, face with potential retaliation and even backlash from prison staff and administration, which can take the form of violence or harassment, disciplinary sanctions and even hindrances to the access to sentence implementations that badly (both) impact the length of their sentences and generate punishment. Yet these three issues are very poorly taken into account by the socio-legal literature on inequality and punishment while differentiated access to justice generates inequalities and punishment among prisoners.

Gaëtan Cliquennois

Séjour à la Faculdade de Direiti de Ribeirao Preto da Universidade de Sao Paulo (Brazil), 12-22 juin 2018

« J'ai été invité par la Professeure Flavia Trentini à participer à plusieurs activités scientifiques et pédagogiques à la Faculdade de Direito de Ribeirão Preto da Universidade de São Paulo. Cette invitation résulte de mon insertion au sein de l'un des deux réseaux internationaux de juristes en droit rural, agroalimentaire et agroenvironnemental: l'Union mondiale des agraristes universitaires (http://www.union-umau.org/), réseau que le Professeur Lorvellec m'avait fait découvrir lorsque j'étais en thèse.

Ces activités se sont déroulées du 12 au 22 juin 2018.

Point d'orgue de cette invitation, j'ai participé à un colloque organisé les 12 et 13 juin intitulé « Food Law, um diálogo interdisciplinar » (http://www.direitorp.usp.br/eventos/congre sso-food-law-um-dialogo-interdisciplinar/) qui a rassemblé des sociologues, politistes et juristes brésiliens, italiens et français pendant leguel nous avons discuté des questions actuelles de sécurité alimentaire. d'information du consommateur de denrées alimentaires, de qualité dans les filières agroalimentaire et d'enjeux territoriaux liés à l'alimentation. J'y ai présenté le papier d'ouverture sur Reinventare i territori con il Cibo – Réinventer le territoire par l'aliment (la langue commune était l'italien) dans lequel j'ai tenté de montrer comment, en France, émergeait l'idée d'une politique locale de

l'alimentation, à partir d'instruments juridiques incitatifs très souples, dont l'efficacité était d'ores et déjà partiellement minée par des conceptions très différentes des processus socio-politiques conduisant à construire une « gouvernance locale » et à produire un changement social.

Les jours suivants, j'ai participé à des travaux d'étudiants et à leur évaluation (soutenances posters/oraux) sur thèmes des l'alimentation. J'ai aussi fait partie du jury de thèse de M. Bruno Baltieri Dario sur « Impactos jurídicos da tipificação do contrato agroindustrial de integração no Brasil: o caso do setor avícola »; un travail d'une grande qualité. A cette occasion, nous avons beaucoup discuté des modalités d'encadrement des processus d'intégration en agriculture. J'ai enfin participé à l'équipe de soutien pour le passage de grade du Professeur Trentini (équivalent agrégation).

Ce séjour agréable dans cette ville méconnue du Brésil a surtout été l'occasion de prise de contact avec l'équipe de direction de la Faculté, avec des collègues historiens, économistes et juristes, autour des questions agricoles et alimentaires. Nous cherchons actuellement les moyens de prolonger ce premier échange. »

Luc Bodiquel

Renaud Colson, maître de conférences à l'Université de Nantes et honorary lecturer à l'Université de Cardiff, a été accueilli comme chercheur en résidence à l'Institut universitaire sur les dépendances de Montréal de mars à juillet 2018.

Dans quel cadre s'est déroulé votre séjour de recherche à Montréal ?

La mission s'est déroulée à l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de Montréal. J'y étais invité en qualité de chercheur en résidence. A l'IUD, j'ai bénéficié d'un espace de travail confortable et d'un accès à la bibliothèque spécialisé de l'Institut.

La taille humaine et le cadre convivial de cet organisme de recherche m'ont permis de nouer des contacts et d'avoir de nombreuses discussions informelles avec une dizaine de chercheurs, addictologues, sociologues et politistes. J'ai également pu participer à l'ensemble des activités menées au sein de l'Institut ou organisées, par ses chercheurs, à l'extérieur.

Localisé dans une clinique spécialisée en addictologie et intégré dans un réseau d'acteurs promouvant la réduction des risques liés à l'usage de drogues, l'IUD constituait une base idéale pour rencontrer des médecins, des travailleurs sociaux, et des activistes impliqués dans la lutte pour la légalisation du cannabis.

Comment avez-vous organisé cette mobilité scientifique ? De quels financements avez-vous bénéficié ?

En 2016, je suis intervenu lors d'un colloque au Sénat organisé par Mme la sénatrice Esther Benbassa. Cette rencontre portait sur la sortie de la prohibition du cannabis. À cette occasion j'ai rencontré Serge Brochu, professeur de criminologie à l'université de Montréal et directeur de l'Institut universitaire sur les dépendances, qui m'a invité à me porter candidat pour un poste de chercheur en résidence afin d'étudier au plus près la légalisation du cannabis au Canada.

La recherche de financements pour organiser une mobilité scientifique de longue durée n'est pas un exercice facile. Il faut généralement être prêt à contribuer personnellement à l'aventure. Mais cette fois, cela n'a pas été nécessaire. En plus de la bourse de l'IUD, j'ai eu la chance de bénéficier d'un soutien de l'InSHS CNRS. L'Université de Nantes et le laboratoire Droit & Changement Social ont également soutenu la mission.

Quel était l'objectif du projet? Quels résultats avez-vous obtenus?

La recherche projetée avait pour objectif concret la rédaction de deux articles. Le perspective premier, dans une historique, devait rendre compte des politiques des drogues au Canada depuis un siècle. Le second, plus technique, devait porter sur la légalisation du cannabis récréatif effective depuis octobre 2018. Comme cela arrive souvent, le processus de recherche et l'actualité du moment m'ont conduit réorienter mes investigations.

J'ai finalement publié un article à la Revue de droit sanitaire et social sur le programme d'accès au cannabis médical en vigueur depuis une vingtaine d'année au Canada (« Cannabis thérapeutique : les leçons canadiennes », RDSS 2018, p. 847). Dans ce travail, le recours au droit comparé est l'occasion d'éclairer crûment le retard français en la matière. Peu au fait des développements internationaux et obscurci par un prohibitionnisme dogmatique, droit est aujourd'hui régulièrement mobilisé pour condamner à des peines de prison des patients faisant usage de cannabis thérapeutique. Le deuxième article sur la légalisation du cannabis récréatif est toujours sur le métier ; il sera finalisé en début d'année prochaine.

Dans un autre registre, j'ai publié dans la revue en ligne *The Conversation* un article intitulé : « Légalisation du cannabis récréatif au Canada : une réforme qui vient de loin ». Enfin, en collaboration avec le service audiovisuel de l'université de Nantes, j'ai contribué à la réalisation d'un film pédagogique d'une dizaine de minutes sur « la légalisation du cannabis récréatif au Canada ».

La vulgarisation scientifique constitue, me semble-t-il, une mission essentielle du chercheur en droit et en sciences sociales. Comment justifier notre activité sans offrir au plus grand nombre les clés d'intelligibilité pour saisir le monde dans lequel nous vivons ? C'est dans cet état d'esprit que je publierai en septembre 2020 un ouvrage consacré à la légalisation du cannabis dans la collection « Pour les nuls ».

Avez-vous mené d'autres activités scientifiques pendant votre séjour au Canada?

Oui, j'ai eu l'occasion de donner deux conférences sur les politiques des drogues en première au La Centre criminologie de l'université de Montréal, et la seconde lors de la conférence annuelle de l'ISSDP (International Society for the Study of Drug Policy) qui s'est tenue en mai 2018 à Vancouver. Ce séjour canadien m'a également donné l'occasion d'avancer sur d'autres travaux d'écriture sur des problématiques proches (droit français et européen du cannabis¹ et politique mondiale des drogues²) ne relevant pas directement l'expérience canadienne.

La légalisation du cannabis est-elle pour demain ?

Si elle n'est pas pour demain, elle est certainement pour après-demain. L'actualité mondiale et nationale du droit du cannabis est particulièrement riche. Elle témoigne d'un effet domino, une réaction en chaîne. La prohibition est en effet difficilement tenable lorsque les expériences de légalisation se multiplient avec succès en différents lieux. A du mariage homosexuel, inconcevable et désormais incontestable, la légalisation du cannabis s'impose dans un nombre croissant d'Etats. Ce mouvement de réforme s'étend et on peut parier qu'il n'épargnera pas la France en dépit des fortes résistances qui s'expriment sur le sujet.

Le cannabis conserve sous nos latitudes une aura sulfureuse, y compris comme sujet C'est un « mauvais objet » d'étude. l'approfondissement est nuisible à la carrière ainsi que me le rappellent régulièrement un certain nombre de collègues bien intentionnés. Penser l'interdit des drogues sur un mode critique ne va pas de soi. Il suffit pour s'en rendre compte d'observer comment les consommateurs de produits psychotropes illicites sont privés de toute légitimité pour discuter la politique publique dont ils sont les destinataires. Leur parole est par avance disqualifiée. Le refus récent du laboratoire Droit & Changement Social de labelliser une rencontre accueillant des représentants des associations d'usagers de cannabis pour discuter des modalités les plus adaptées d'une légalisation contrôlée offre en une remarquable illustration. On peut le regretter. Les usagers de drogues sont, à leur manière, des experts qui peuvent contribuer à la définition de bonnes pratiques susceptibles de réduire les usages problématiques. A défaut de les écouter, le risque est grand que le futur droit français du cannabis ne soit écrit sous la dictée des industriels nord-américain du canna-business.

> Propos recueillis par Diana Marcela Ruiz Murillo

¹ Colson, « La légalité du delta-9tétrahydrocannabinol à l'ère du cannabis industriel », *Recueil Dalloz*, 2018, 802; Colson, « L'extension du domaine du chanvre légal », *Recueil Dalloz*, 2018, 1445-1146.

² Colson, « Fixing Transnational Drug Policy: Drug Prohibition in the Eyes of Comparative Law », *Journal of Law and Society*, Vol 46, Special Issue 1, 2019, 73-94.

Notes sur une mission d'étude à l'Université d'Abomey-Calavi effectuée du 10 au 18 mars 2018 - Jacques Fialaire

À l'initiative de la Chaire UNESCO « droits de la personne et de la démocratie » et de l'Ecole d'Administration Nationale et de Magistrature du Bénin, toutes deux rattachées à l'Université d'Abomey-Calavi, cette mission a consisté principalement à délivrer un cours de « théorie générale et libertés publiques » aux étudiants de la Chaire inscrits en master 2 et à dispenser des conférences thématiques aux élèves administrateurs de l'ENAM du Bénin; l'une a porté sur l'actualité des réformes territoriales en France, une autre a relaté les avancées et limites de la science administrative. Cette mission a donc été commanditée à la fois par Noel GBAGUIDI, professeur de droit privé et titulaire de la Chaire UNESCO, et par Epiphane Marie SOHOUENOU, professeur de droit public et directeur de l'ENAM du Bénin.

Déjà initiée à la faveur de séjours effectués par Epiphane SOHOUENOU à la faculté de droit de Nantes depuis 2012 en tant que professeur invité, une coopération scientifique a pu être approfondie entre les universités d'Abomey-Calavi d'une part, celle de Nantes et le Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE) d'autre part, moimême étant co-directeur de ce groupement d'intérêt scientifique.

Cette mission a comporté un volet recherche, se traduisant par :

un enrichissement des travaux effectués dans le cadre du projet de recherche portant sur « bonheur et droit », coordonné par Félicien LEMAIRE, directeur du Centre Jean Bodin (Université d'Angers), dont DCS est partenaire. Plusieurs monographies viendront les analyses de droit comparé développées dans ce projet, tirées des meilleurs mémoires collectifs réalisés par les étudiants de master 2 de la Chaire UNESCO précitée, qu'il m'a été donné d'encadrer à distance. Ainsi en va-t-il d'un mémoire portant « l'éducation informelle : chance

menace pour la promotion du droit à l'éducation? », et d'un autre relatif à « la promotion du bonheur de l'enfant : quels voies et moyens à travers la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant? ».

Des échanges avec un panel d'administrateurs béninois ayant porté sur l'état des lieux des recherches en administration comparée dans l'espace africain francophone et sur le bilan des études récentes menées au sein du GRALE. Sur ces bases des perspectives de collaboration scientifique à venir ont été tracées.

En définitive, on pourra estimer que « la balle est dans le camp béninois ». En effet, de nos échanges, la conclusion suivante imposée; l'approfondissement de coopération scientifique existante passe par la constitution d'un « Observatoire panafricain de la décentralisation et de la gouvernance territoriale », reliant des milieux académiques et des acteurs de politiques publiques. Cette institution serait en capacité de nouer un partenariat scientifique avec le GRALE, en vue de promouvoir des recherches de terrain dans les pays africains. L'ENAM du Bénin pourrait être la « cheville ouvrière » de cette œuvre, en mettant à profit la posture avancée de ce pays, qui passe pour un modèle au sein de l'Afrique francophone dans l'acclimatation des mécanismes politiques et juridictionnels au service d'une démocratie pluraliste.

Ce séjour d'étude au Bénin en pleine saison s'annonçait éprouvant pour universitaire français familier de climats plus tempérés. Je puis dire que la qualité de mon accueil et l'extrême chaleur humaine qui m'a entouré, m'ont permis de puiser l'élan et l'énergie nécessaires pour mener à bien pareille mission. Je dois pour cela une profonde reconnaissance à **Epiphane** SOHOUENOU et aux parents d'un de mes anciens doctorants, Salam IBIKOUNLE, qui m'ont fait franchir et pénétrer leur intimité jusqu'au cœur de leurs cercles familiaux respectifs. Une chance m'a été offerte d'accomplir une mission dans un pays où se combinent une certaine pénétration des valeurs démocratiques et une extrême bienveillance dans les rapports humains!

Jacques Fialaire, août 2018



MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

ANNONCES DE MANIFESTATIONS

Pour avoir toutes les informations sur les manifestations du laboratoire : http://dcs.univ-nantes.fr/

Le Petit Séminaire Critique (PSC) – Saison 5

Le petit séminaire critique 2018-2019 est organisé par Renaud Colson et Sophie Garnier - Règle de Chatham House. Le petit séminaire critique a fait sa rentrée en novembre et se poursuivra jusqu'au mois de mai 2020. Il se tiendra tous les mardis, de 12 : 30 à 13 : 30, salle 220de l'UFR de droit et des sciences politiques.

Séminaire public hebdomadaire de novembre 2019 à mai 2020. Intervention initiale de 20 minutes suivie d'une discussion de 40 minutes. Nourriture, boisson et autres stimulants intellectuels autorisés dans le respect du droit. Photos et enregistrements strictement interdits. Échanges soumis à la règle de Chatham House.

PROGRAMME 2019

Mardi 5 novembre – Dominique Gaurier

- Comment traduire les 50 livres du Digeste de l'empereur Justinien ?

Mardi 12 novembre – Abdel Halim Boudoukha

- L'exposition vicariante chronique des magistrats à des situations traumatiques est-elle un facteur de dysrégulation émotionnelle ?

Mardi 19 novembre – François Lamarre

- Que contenaient les futurs statuts du pôle 'Sociétés' de Nantes Université ?

Mercredi 20 novembre – John Lombard

- How to bridge the gap between law and palliative medicine?

Mardi 26 novembre – Emilie Dubourg

- Comment les services pénitentiaires prennent-ils en charge les délinquants ?

Mardi 3 décembre – Mehmet Tuncel

- Que se passe-t-il dans les universités turques ?

Mardi 10 décembre - Caroline Devaux

- Qui écrit le droit du commerce international?

Mardi 17 décembre - Gaëtan Cliquennois

- La justice européenne des droits de l'homme est-elle privatisable ?

2020

Mardi 14 janvier – Didier Acier

- Quand faut-il prescrire du LSD?

Mardi 21 janvier – Denis Moreau

- Comment peut-on être catholique?

Mardi 28 janvier – Araceli Turmo

- La critique spinelliste de la construction communautaire est-elle pertinente ?

Mardi 4 février - Marie Charvet et Gildas Loirand

- Qu'est-il arrivé à Marie Charvet et à Gildas Loirand?

Mardi 11 février - Blanche Lormeteau

- Quel est l'avenir des contentieux climatiques en France ?

Mardi 18 février - Lauren Blatière

- La Cour de justice de l'Union Européenne protège-t-elle l'Etat de droit ?

Mardi 3 mars - Jean-Jacques Tatoux

- Les sociétés de transport aérien sont-elles responsables ?

Mardi 10 mars – Clémence Ledoux et Sophie Garnier

- Comment faire payer aux personnes âgées leur séjour en EHPAD ?

Mardi 17 mars – Adrien Moreau

- Les grades universitaires sont-ils une marchandise comme les autres ?

Mardi 24 mars - Marie Baudel

- L'Organisation mondiale de la Santé doit-elle revoir sa définition de la santé mentale ?

Mardi 31 mars – Gaëlle Audrain

- Le vague à l'âme des jeunes chercheurs est-il légitime ?

Mardi 7 avril – Paul Véron

- Faut-il s'acharner sur le cas de Vincent Lambert?

Mardi 28 avril - Marine Friant-Perrot

- Le Nutri-Score sert-il la santé alimentaire ?

Mardi 5 mai – Audrey Lebois

- Est-ce à Google de financer la presse ?

Mardi 12 mai - Renaud Colson

- La science du droit peut-elle contribuer à l'étude de l'effondrement ?

Colloque - « Vers un droit européen de la procédure pénale » - 6 et 7 février 2020 - Nantes

Colloque organisé les 6 et 7 février 2020 à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes sous la responsabilité scientifique d'Araceli TURMO, Université de Nantes, DCS, accompagnée pour le Comité scientifique de : Carole BILLET, Université de Nantes, DCS ; Stefan BRAUM, Université du Luxembourg ; Renaud COLSON, Université de Nantes, DCS ; François ROUSSEAU, Université de Nantes, DCS

Présentation:

L'accroissement progressif des compétences de l'Union européenne en matière pénale, ainsi que l'ambition de plus en plus marquée des propositions de la Commission européenne, font du droit pénal l'un des domaines du droit de l'Union qui concentrent le plus d'attention.

Au cœur de ce domaine, le droit de la procédure pénale est d'autant plus intéressant qu'il se trouve à l'intersection de deux domaines traditionnellement exclus de toute compétence d'harmonisation de l'Union européenne : le droit pénal et le droit processuel. Il demeure par ailleurs le lieu de divergences très sensibles entre États membres. Si l'impact de la construction européenne sur le droit de la procédure pénale ne peut être traité indépendamment des mesures visant au premier chef le droit pénal substantiel, il nous semble que le droit européen de la procédure pénale mérite une attention particulière.

Le colloque sera organisé autour de trois axes principaux.

Le premier vise à examiner l'incidence de l'émergence d'un droit pénal européen sur les systèmes judiciaires et les droits processuels des États membres.

Le second concerne l'incidence, encore trop peu étudiée, de cette émergence sur le contentieux de l'Union européenne lui- même.

Le troisième permettra de s'interroger sur l'élaboration de standards européens, par exemple en matière de droits fondamentaux, qui encadrent ce droit de la procédure pénale émergent.

Colloque ARRECO – « L'accueil des demandeurs d'asile aux portes de l'Europe » – le 3 avril 2020 - Nantes

Ce colloque est organisé dans le cadre du projet ARRECO (Accueil et relocalisation des réfugiés en Europe : catégorisation et opérationnalisation), un projet de recherche mené de septembre 2017 à septembre 2020, lauréat du second appel à projets Recherche de l'Institut d'Études Européennes et Globales (Alliance Europa).

Participent au Comité scientifique: Carole BILLET, Maître de Conférences en droit public à l'Université de Nantes (DCS); Estelle D'HALLUIN, Maître de Conférences en sociologie à l'Université de Nantes; Samuel DELEPINNE, Maître de Conférences en géographie à l'Université d'Angers; Emilie LENAIN, Doctorante en droit public à l'Université d'Angers, doctorante du programme ARRECO; Francesco MAIANI, Professeur de droit européen à l'Université de Lausanne; Sylvie SAROLEA, Professeur de droit international et européen à l'Université catholique de Louvain; Bérangère TAXIL, Professeure de droit public à l'Université d'Angers

Présentation:

L'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire des États membres de l'Union fait l'objet d'une harmonisation progressive par le droit de l'Union européenne. La directive 2003/9/CE a établi pour la première fois des normes minimales pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, puis, la directive 2013/33/UE a renforcé l'harmonisation de ces normes, et enfin un nouveau texte a été proposé en 2016, visant une refonte des règles applicables même si celui-ci n'a pas encore été adopté par le législateur européen. Ces textes visent à mettre en place un statut protecteur des demandeurs d'asile, applicable dans les États membres de l'Union européenne, une fois la personne arrivée sur leur territoire. En revanche, les difficultés demeurent nombreuses pour les personnes en quête de protection internationale, qui se voient de plus en plus bloquées aux portes de l'Europe. Si cette logique d'externalisation n'est pas nouvelle, et qu'elle s'intègre avec l'« approche globale des migration » prônée par l'Union européenne depuis 2005, elle s'est toutefois très nettement renforcée depuis 2015. La « crise migratoire » des années 2015-2016 a en effet exacerbé les tensions entre États membres, révélé le manque de solidarité entre ceux-ci et entraîné une logique de repli qui perdure depuis. De nombreux dispositifs sont développés au niveau européen : ils visent à mieux encadrer les trajectoires des demandeurs d'asile avant leur arrivée sur le territoire de l'Union, et surtout à repousser l'accueil au-delà de ses frontières. Ce colloque entend précisément analyser ces mécanismes opérationnels visant à organiser l'accueil des demandeurs d'asile « aux portes de l'Europe », soit dans les États tiers.

Il s'agira de croiser les analyses des juristes et des spécialistes d'autres disciplines (historiens, géographes, économistes, politistes et sociologues) dans les trois axes seront développés :

- Un premier axe d'étude portera sur les cadres établis pour développer la coopération opérationnelle entre l'Union européenne et les États tiers.
- Un deuxième axe analysera l'organisation opérationnelle des voies légales permettant aux personnes en demande de protection internationale d'accéder au territoire de l'UE à partir des États tiers.
- Enfin, un troisième axe de réflexion examinera le soutien de l'Union européenne à l'organisation opérationnelle de l'accueil des personnes en demande de protection internationale dans les États tiers.

Cycle de séminaires Chaire TEN sur « L'idée d'université en Europe ».

Le projet de Chaire Jean Monnet « Télos, Éthos, Nomos de l'Europe » (TEN-Europa 2017-2020) vise à renforcer l'enseignement des études européennes au sein du nouvel Institut d'études européennes et globales, porté par l'université de Nantes depuis 2015, et à accroître la visibilité et l'impact des études sur l'Europe dans le champ extra-académique.

En 2019-2020 la Chaire Télos Ethos Nomos Europa organise son second cycle de séminaires ayant pour thème « L'idée d'université en Europe ».

Arnauld LECLERC, Professeur de sciences politiques à l'Université de Nantes, DCS, Directeur de la MSH Ange-Guépin Nantes et titulaire de la Chaire TEN Europa, Nantes, France sera discutant lors de ces séances de séminaire

Deux séances ont déjà eu lieu : l'une le 23 octobre 2019 sur « L'idée d'université en Europe : quelques pistes de réflexion », avec pour intervenant Arnauld LECLERC et Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, Professeur de droit à l'Université de Nantes et Directeur du laboratoire (UMR), Droit et Changement Social (DCS), comme discutant ; l'autre le 21 novembre 2019 sur « L'Université et l'idéal de la Bildung dans l'idéalisme allemand » , avec Quentin LANDENNE - Docteur en philosophie, Professeur invité à l'Université Saint-Louis Bruxelles et chercheur au Centre Prospéro (USL-B) et au Centre de Théorie Politique (ULB), Bruxelles, Belgique - pour intervenant et Arnauld LECLERC, pour discutant

Restent à venir les séances 3 et 4, respectivement des 23 janvier et 11 mars 2020

Jeudi 23 Janvier 2020 de 17h à 19h (Amphi– MSH Ange Guépin) - « Aux origines médiévales de l'idée d'université »

Intervenant : Jacques VERGER, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université Paris-Sorbonne, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études et Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

Mercredi 11 Mars 2020 de 17h à 19h (Amphi– MSH Ange Guépin) - « Compétition et coopération dans l'espace européen d'enseignement supérieur »

Intervenante : Christine MUSSELIN, Directrice de recherche au CNRS, Sciences Po, Centre de Sociologie des Organisations (CSO), CNRS.

Sur ces deux dernières séances Arnauld LECLERC, titulaire de la Chaire TEN Europa, sera discutant.

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

MANIFESTATIONS PASSEES

Colloque - Bertrand d'Argentré en son demi-millénaire. Nouveaux regards sur un juriste historien de la Renaissance (1519-2019).

Du 26 au 28 septembre 2019 s'est tenu à Rennes, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, un colloque sur Bertrand d'Argentré (1519-1590) à l'occasion du cinquième centenaire de sa naissance. Organisée par Xavier Godin et Philippe Hamon (professeur d'histoire moderne à l'Université Rennes 2) avec la collaboration de Bruno Isbled (conservateur général du patrimoine aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine) et d'Audrey Colloc (gestionnaire du laboratoire *Tempora* [Université Rennes 2]), la manifestation a associé trois laboratoires – *Droit et changement social*; *Tempora*; *Institut de l'Ouest : Droit et Europe* – de trois Universités (Nantes, Rennes 2 et Rennes 1).

Membre d'une famille de magistrats, étudiant aux Université d'Orléans et de Poitiers – et peut-être à la faculté des droits de Bourges –, D'Argentré fut sénéchal puis président du présidial de Rennes, commentateur de la Coutume de Bretagne et commissaire pour sa réformation dans les années 1570. Témoin des mutations de la France de la Renaissance et des Guerres de Religion, le jurisconsulte s'inscrit dans l'espace politique et administratif de la Bretagne au moment même de son intégration à la France. Son *Histoire de Bretagne*, publiée en 1583, eut un important retentissement dans le royaume : elle suscita la controverse et même l'intervention du roi Henri III. Son œuvre juridique, quant à elle, connut un écho dans toute une partie de l'Europe : sa « théorie des statuts », développée dans son commentaire sur l'article 218 de l'ancienne Coutume de Bretagne (*Commentarii in patrias Britonum leges...* rédigés à partir de 1566) a été reçue dans les Provinces-Unies (actuels Pays-Bas), les Pays-Bas espagnols (actuelle Belgique) et dans le Saint Empire romain de nation germanique (actuelles Allemagne et Autriche).

Homme de plusieurs savoirs, la figure de Bertrand d'Argentré – sur lequel les travaux ont été rares depuis plusieurs décennies – méritait à plus d'un titre d'être interrogée. Une telle perspective exigeait l'association de chercheurs de différentes disciplines universitaires – histoire, littérature, droit et histoire du droit –; ce sont, au total, vingt-quatre intervenants de six nationalités différentes, issus de seize établissements ou institutions, qui ont été réunis. Les interventions ont ainsi conforté l'intérêt d'associer l'histoire provinciale aux enjeux internationaux. Une publication des actes du colloque est prévue.

Xavier Godin

Intervenants au colloque (comprenant les présidents de séance)

Historiens

- James B. Collins, professeur à l'Université de Georgetown (États-Unis),
- Nicole Dufournaud, docteure en histoire moderne (EHESS),
- Jean Kerhervé, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université de Brest,
- Dominique Le Page, professeur d'histoire moderne à l'Université de Bourgogne,
- Michel NASSIET, professeur d'histoire moderne à l'Université d'Angers, membre honoraire de l'Institut universitaire de France,
- Antoine RIVAULT, docteur en histoire moderne de l'Université Rennes 2,
- Malcom WALSBY, professeur d'histoire moderne à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Université de Lyon).

Historiens de la littérature

- Valerio CORDINER, professeur d'histoire de la littérature française à l'Université Roma I (Italie),
- Bruno Méniel, professeur d'histoire de la littérature française à l'Université de Nantes,
- Marie-Claire Thomine-Bichard, professeure d'histoire de la littérature française à l'Université de Lille.

Historiens du droit et juristes

- Bertrand ANCEL, professeur émérite de droit privé à l'Université Paris II,
- Géraldine CAZALS, professeure d'histoire du droit à l'Université de Rouen, membre de l'Institut universitaire de France,
- Thomas Delannoy, doctorant en histoire du droit à l'Université de Nantes,
- Dominique Gaurier, maître de conférences émérite en histoire du droit à l'Université de Nantes,
- Xavier Godin, professeur d'histoire du droit à l'Université de Nantes,
- Luc Guéraud, professeur d'histoire du droit à l'Université Rennes 1,
- Thierry Hamon, maître de conférences en histoire du droit à l'Université Rennes 1,
- Frantz Mynard, maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Nantes,
- Christiane Plessix-Buisset, professeur émérite d'histoire du droit de l'Université Rennes 1, Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique de Rennes
- Mathias SCHMOECKEL, professeur d'histoire du droit à l'Université de Bonn (Allemagne),
- Frédéric Stevens, professeur émérite d'histoire du droit à l'Université de Louvain (Leuven, Belgique),
- Nicolas Warembourg, professeur d'histoire du droit à l'Université Paris I (École de droit de la Sorbonne),
- Paul Talbourdet, avocat à la Cour de Paris.

Colloque « Dynamiques de la responsabilité » – le 17 septembre 2019 – Nantes

Présentation du colloque :

Face aux défis qu'elle rencontre, la société française formule des réponses institutionnelles mais également une production normative adaptée. De ce point de vue, la responsabilité s'inscrit dans un ensemble de dynamiques sociétales et pas simplement à travers un corpus uniforme, relevant du droit positif.

La responsabilité s'inscrit ainsi dans un ensemble de dynamiques sociétales.

Ce colloque a pour objectif de mettre en évidence cette richesse dynamique, dans les fondements comme dans ses diverses expressions normatives.

_ _ _

« Le 17 septembre dernier, la faculté de droit organisait un colloque sur le thème : "Dynamiques de la responsabilité" ».

En ouverture, le doyen de la faculté rappelait l'importance ce thème dans toutes les disciplines juridiques, mais aussi ses développements contentieux contemporain.

Au nom du laboratoire DCS, Katia Barragan, ingénieur d'études rappelle la volonté du laboratoire DCS d'appréhender le droit comme un phénomène social, à la fois produit de la société (de ses valeurs et de ses conflits) et vecteur déterminant des transformations sociales.

Ce colloque clôture donc trois années de réflexion menées à travers un séminaire animé par Antoine Delblond.

Après avoir posé la responsabilité comme exigence sociale, les interventions se sont successivement intéressées aux ressorts, aux dynamiques et enfin aux perspectives de la responsabilité.

D'une très grande richesse, les échanges qui ont suivi ont démontré des points de convergence dans les expressions normatives de la responsabilité. Mais également des approches théoriques complémentaires, au-delà des disciplines. Sans oublier les différentes techniques de mise en œuvre de la responsabilité, concrétisation parfaite du paradigme évoqué dans l'exposé introductif.

En définitive, ces débats laissent le sentiment d'un principe en constant renouvellement, porteur de dynamiques qui accompagne le changement social. »

Antoine Delblond

Séminaire recherche DCS - Dynamiques de la responsabilité - - Bertrand Faure, "Le contentieux entre l'État et les collectivités territoriales", le 11 avril 2018

Bien que le sujet puisse sembler classique, dans la mesure où toute personne juridique est responsable de ses actes, il se justifie pleinement eu égard aux deux personnes publiques particulières en cause : l'Etat d'un côté et les collectivités territoriales de l'autre.

L'évolution notable intervient avec les premières réformes décentralisatrices de 1982. Auparavant, l'Etat autorisait toute intervention directe de sa tutelle pour sanctionner les élus, y compris pour des cas dépassant de simples illégalités. Les administrés ne pouvaient alors se plaindre des décisions des collectivités qu'à l'égard du préfet. La tutelle a certes évolué, mais sa présence interposée est toujours révélatrice d'un contrôle très fort de l'Etat sur les collectivités territoriales.

Si les cas de plainte de l'Etat à l'encontre d'une collectivité sont exceptionnels, la jurisprudence démontre que les collectivités tentent, à travers le développement des procédures juridictionnelles, de multiplier les tentatives d'engagement de la responsabilité de l'Etat et plus encore, de s'émanciper du contrôle de l'Etat. Ce dynamisme, incarné par une diversification des voies de recours et des juges sollicités, mais aussi des normes juridiques impliquées, se traduit néanmoins parfois par une multiplication excessive des recours, certains élus déplaçant sur le terrain juridictionnel des débats qu'ils savent perdus sur le plan politique. L'appel au juge a cette dimension qu'il permet de signaler une indignation administrative ou politique, espérant que les juges feront évoluer leur jurisprudence en leur faveur. C'est particulièrement le cas dans les litiges à caractère financier, s'agissant des contreparties financières des compétences transférées aux collectivités territoriales.

Le comportement des collectivités territoriales s'inscrit dans un comportement plus général lié au perfectionnement de notre état de droit. Elles placent de plus en plus leur relation avec l'Etat sous le regard protecteur du juge, espérant le bénéfice des garanties accordées aux particuliers, et sollicitant des procédures équivalentes (la QPC, le référé-liberté), avec un succès relatif. Car la réalité juridique est la suivante : entre les intérêts de l'Etat et les intérêts des collectivités territoriales s'interposent la loi, la tutelle, éventuellement le parquet... et tous ces instruments sont ceux de l'Etat.

Il semble ainsi que la responsabilité de l'Etat ne soit pas susceptible de jouer à l'égard des collectivités territoriales selon les mêmes règles qu'à l'égard des particuliers. Les enjeux, les manifestations et donc les règles régissant sa mise en œuvre ne peuvent être assimilés. Le contentieux Etat-collectivités territoriales, qui s'illustre à travers une grande variété de situations litigieuses, est donc singulier. La responsabilité de l'Etat peut demeurer un corollaire de sa souveraineté, qui va se manifester par des déséquilibres dans le contentieux Etat-collectivités territoriales. Il semble que cette souveraineté, qui s'exprime envers tout le monde, s'exprime avec moins de retenue dans le cadre de ce contentieux particulier.

On observe une réelle diversification des fondements normatifs mobilisés, en particulier des normes internationales, qui s'intègrent à l'appareil normatif du juge administratif, mais dont l'application semble dénuée d'efficacité propre. Ces garanties internationales, incarnées particulièrement dans la Charte européenne de l'autonomie locale, font alors figure de générosité verbale. La rigueur des solutions retenues par le juge démontre que si les collectivités territoriales ont pu retenir des garanties formelles ou procédurales grâce à l'évolution de la jurisprudence (élévation des normes de référence au plan européen ou international, diversification des juges), elles ne parviennent pas à obtenir efficacement, au fond, l'application des garanties offertes par un appareil normatif qui reste dès lors essentiellement déclaratif.

Alice François

Colloque « Penser & construire le bonheur : regards croisés », Angers, 22 et 23 mars 2018

Dans le cadre du projet BonDroit (« Bonheur et Droit »), le colloque « Penser et construire le bonheur : regards croisés » a eu lieu les 22 et 23 mars 2018 à l'Université d'Angers. Ce colloque est la suite d'un premier colloque intitulé « Doctrines et réalités du bonheur » organisé les 8 et 9 décembre 2016 posant les jalons d'une réflexion sur la notion de bonheur, notion très peu appréhendée en droit.

Cette deuxième manifestation avait pour objectif d'initier une recherche sur les conditions objectives du bonheur. Elle avait donc une dimension pratique de réflexion sur les politiques publiques permettant l'optimisation des conditions de réalisation du bonheur et du bien-être.

Les trois axes présentés pour ce colloque étaient les suivants :

- « Le bonheur comme normes sociale et juridique » ;
- « Le bonheur comme quête d'épanouissement personnel et de bien-être collectif » ;
- « La construction du bonheur et du bien-être au travail ».

L'approche retenue pour le traitement de ces axes était largement pluridisciplinaire, réunissant des chercheurs des sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, géographie, gestion, sociologie et psychologie) ainsi que des sciences dures (biologie et neurosciences).

Marie Baudel

Colloque « Bien juger. Du symbole aux actes » - Hôtel de Lauzun. Paris - 22 et 23 novembre 2017.

Les 22 et 23 novembre derniers, à l'hôtel de Lauzun à Paris, s'est tenu le colloque "Bien juger, du symbole aux actes". Organisé par Valérie Hayaert et soutenu par l'Institut d'études avancées de Paris, l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques et le laboratoire Droit et changement social, le colloque avait vocation à faire émerger une réflexion sur les mutations actuelles de la symbolique judiciaire à l'œuvre notamment au sein des institutions juridictionnelles. Le cadre au sein duquel s'exprime la Justice connaît des transformations importantes. Les décors allégoriques qui s'y trouvaient traditionnellement cèdent la place à des espaces épurés où domine la transparence. Le nouveau Tribunal de Justice de Paris, livré à l'été 2017, ne déroge pas à cette tendance et sert de point de départ à des réflexions sur le jugement et les formes symboliques de la Justice.

Il s'agit d'observer la manière dont les acteurs de ce renouvellement se saisissent de la mission de repenser la symbolique judiciaire à l'aune des préoccupations nouvelles de l'après-guerre et du début du XXIème siècle. Ces enjeux sont en lien avec l'accès à la Justice. Afin d'approcher celle-ci, il faut maîtriser l'imagerie qui l'accompagne et qui est une composante de son discours. La symbolique judiciaire fait l'objet d'interprétations. La démocratisation de la Justice passe par la compréhension de cette symbolique. L'image occupe davantage qu'une simple fonction ornementale dans les palais de justice.

Le Comité scientifique, composé de Nathalie Goedert, Valérie Hayaert et Ninon Maillard, a privilégié la pluridisciplinarité afin de répondre à ces questions en mêlant les contributions de philosophes, d'historiens du droit, de sociologues, d'architectes, d'anthropologues, d'historiens de l'art et d'artistes.

Le colloque a débuté par une visite du nouveau Palais de Justice de Paris au cours de laquelle deux architectes du Renzo Piano Building Workshop ayant participé au projet du nouveau Tribunal ont pu livrer des explications sur leur démarche.

Le premier après-midi du colloque était consacré à des échanges portant sur le droit dans la littérature. La question du récit du droit a été abordée. Il s'agissait de mettre en exergue les liens entre littérature et droit. Le mouvement *Law and literature* a fait l'objet d'une contribution de François Ost qui proposait d'observer la manière dont la littérature exerçait une influence sur le discours juridictionnel, notamment en renforçant l'empathie du juge à l'égard des parties, du demandeur comme du défendeur. Au-delà de cet aspect, il a été observé que la construction de l'audience repose sur une narration. Les différentes étapes du procès sont rythmées par le récit des événements. Ce récit est ensuite transposé en termes juridiques. Cette narration participe de la légitimité de la décision et apparaît comme une condition du « bien juger ».

La soirée était réservée à la lecture d'extraits de pièces de théâtre du professeur François Ost : La nuit la plus longue. Sade et Portalis au pied de l'échafaud, L'Antigone voilée, Camille. Il s'ensuivit une discussion avec la salle.

La journée du 23 novembre s'est ouverte sur une séance consacrée à la symbolique des peines. Sébastien Dhaluin, au travers d'une étude des peines prononcées par les parlements de Cambrai et de Douai au XVIIIème siècle, a illustré la manière dont il était donné à la réponse pénale un caractère exemplaire sous l'Ancien Régime. La peine, lorsqu'elle n'était pas prévue par la législation royale, visait à dissuader du passage à l'acte autant qu'à marquer les esprits. Les incendiaires étaient brûlés et les meurtriers exécutés avec l'arme qui avait servi à réaliser leur crime. Valérie Hayaert, organisatrice du colloque, a proposé d'observer le rôle des icônes au sein des palais de justice. En effet, l'image occupe une fonction déontologique lorsqu'elle rappelle aux juges leurs devoirs. Elle dépasse sa simple fonction ornementale. L'œuvre d'art a une implication dans le jugement car elle délivre un message. Elle illustre aussi les sanctions qui peuvent être prononcées. Désormais, ces images sont progressivement remplacées par des inscriptions scripturaires qui ont pour effet de laisser une part moins grande à l'interprétation. Alice Cornier et Nicolas Mélard ont présenté l'exposition *Des traces et des hommes. Imaginaires du Château de Selles* qui s'est tenue d'octobre 2016 à février 2017 au musée des beaux-arts de Cambrai. L'édifice fut une prison entre les XIVème et XVIIIème siècles. L'architecture du bâtiment et les graffitis laissés par les prisonniers ont fait l'objet d'observations et d'analyses d'historiens, de paléographes et d'archéologues.

Réunis autour du thème des représentations artistiques de la Justice, les intervenants se sont intéressés à son expression à l'opéra, dans le cinéma et dans l'art contemporain. Franck Monnier a proposé une contribution portant sur les représentations de la Justice à l'opéra. La dimension héroïque des personnages qui y sont mis en scène repose, pour une part importante, sur leur faculté à accomplir des actes conformes à la Justice. L'opéra comique s'est également développé autour de la confrontation entre les figures communes de justice et les aspirations de ses personnages. Nathalie Goedert a livré une analyse des représentations de la Justice au cinéma. L'œuvre cinématographique contribue au renouvellement de la symbolique judiciaire par les représentations qu'elle donne du juste. Enfin, la contribution de Ninon Maillard portait sur le dispositif du procès tel qu'il se trouve mis en scène dans le théâtre contemporain et dans des performances qui interrogent le bien juger et le pouvoir du peuplejuge. Il s'agissait de s'inspirer de ces performances pour penser une symbolique judiciaire moderne.

La table ronde du début d'après-midi réunissait des intervenants autour de la question du renouvellement de la symbolique judiciaire au sein des Palais de Justice contemporains. Caroline Berhmann a évoqué les réflexions sur l'architecture judiciaire dans l'Allemagne d'après-guerre. Symbole d'un changement d'approche, l'usage qui est fait de la transparence dans les bâtiments de la Cour fédérale constitutionnelle allemande soulève des interrogations. Si la transparence semble répondre à des préoccupations démocratiques, elle est aussi l'objet d'une idéologie qu'il faut questionner. La contribution de Catherine Kessedjian portait sur la Justice hors des palais. Elle a observé le cas des institutions de justice internationale qui sont souvent dépourvues de lieux dédiés à leur exercice. L'absence d'édifices consacrés est à mettre en parallèle avec le sentiment du secret autour de cette justice qui alimente une certaine suspicion à son égard. Virginie Saint-James a observé le cas de la Cour pénale internationale de la Haye. La nécessité pour l'institution d'affirmer son autorité et sa légitimité se joint à l'obligation de transparence démocratique. Ces enjeux se reflètent sur l'architecture de l'édifice.

La dernière séance était consacrée aux artistes et à leurs conceptions du « bien juger ». Le collectif d'artistes plasticiens Alt Gâr Bra a présenté son projet *Den Norske Idealsten (The Norwegian Republic)* qui revisite *La Républiqu*e de Platon. Béatrice Villemant, dans une performance de danse contemporaine donnée sur place, a questionné le rôle du corps dans le déroulé du procès. Enfin, Joel Hubrecht s'est interrogé sur le regard de l'artiste et l'illustration du procès. A cette fin, il s'est fait l'écho des travaux artistiques menés par Franck Leibovici et Julien Seroussi dans le cadre de la retranscription du procès Katanga et Ngudjolo qui s'est déroulé à la Haye.

Les actes du colloque seront publiés aux éditions Dalloz dans la revue trimestrielle *Les Cahiers de la Justice* courant 2019.

Karl Patron

PUBLICATIONS

Sélection de quelques publications...



Le respect en droit, sous la direction de <u>Gaëlle Audrain-Demey</u> et Jean-Baptiste Schwart, Institut Universitaire Varenne, Paris, 222 p.

Date de parution : 16/07/2019 ISBN : 978-2-37032-174-9

Ont notamment contribué:

Gaëlle Audrain-Demey, Manon Chateau-Grine, Monica-Marcela

Dinu-Bakos

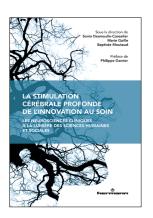


L'incrimination de la zoophilie, Maëva Gallimard, L'Harmattan, Paris,

148 p.

Date de parution : 09/04/2019 ISBN : 978-2-343-17011-4

Préface Ninon Maillard



La stimulation cérébrale profonde. De l'innovation au soin, sous la direction de <u>Sonia Desmoulin-Canselier</u>, Maris Gaille et Baptiste Moutaud (Préface de Philippe Damier), Éditions Hermann, Paris,

372 p.

Date de parution : 20/03/2019 ISBN : 978-1-0370- 0095-8

Ont notamment contribué:

Paul-Anthelme Adèle et Sonia Desmoulin-Canselier



L'infraction politique, Clarisse Le Roux, L'Harmattan, Paris, 168 p.

Date de parution : 06/12/2018 ISBN : 978-2-343-1632-4

Préface François Rousseau



L'intérêt à agir dans le contentieux de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, sous la coordination de Jean-François Struillou et Tadasu Watari, Paris, GRIDAUH, Les cahiers du

GRIDAUH, n°32-2018, 164 p. Date de parution : 10/2018 ISBN : 978-2-91345-731-7

Ont notamment contribué:

Karine Foucher, René Hostiou et Jean-François Struillou



Les défis du pluralisme, <u>Daniela Heimpel</u> et Saaz Taher (Dir.), (Préface de Charles Taylor), PUM (Les Presses universitaire de Montréal), Montréal, Canada, 305 p.

Date de parution : 09/10/2018 ISBN : 978-2-7606-3948-5



Dictionnaire juridique des transitions écologiques, sous la direction de François Collart Dutilleul, Valérie Pironon et <u>Agate Van Lang</u>,

Fondation Varenne, Paris, 873 p. Date de parution : 02/10/2018 ISBN : 978-2-37032-178-7

Ont notamment contribué: Paul-Anthelme Adèle, Julio Alvarado, Luc Bodiguel, Catherine Del Cont, Sonia Desmoulin-Canselier, Aurélien Evrard, Bertrand Faure, Karine Foucher, Marine Friant-Perrot, Diana Carolina Gualdron Tolosa, Clémence Ledoux, Blanche Lormeteau, Raphaël Romi, Jean-François Struillou, Agathe Van Lang



Du droit à l'éducation à la protection de l'enfance

- Entre bonheur et bien-être, Jacques Fialaire (dir.), LexisNexis, Paris,

144 p.

Date de parution : 27/09/2018

ISBN: 978-2-7110-3008-8



Penser et mettre en œuvre les transitions écologiques, Agathe Van

Lang (dir.), Mare & Martin, Paris, 268 p.

Date de parution: 16/08/2018

ISBN: 978-2-84934-294-7

Ont notamment contribué : Gaëlle Audrain-Demey, Franck Héas,

Blanche Lormeteau, Agathe Van Lang



Une solidarité en miettes

- Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours, Jean-Noël Retière et <u>Jean-Pierre Le Crom</u>, PUR, Rennes, 313 p.

Date de parution : 01/03/2018

ISBN: 978-2-7535-6519-7

JEUNES CHERCHEURS

THESES SOUTENUES

TOUIJER Kawtar - <u>La construction juridique du consommateur raisonnable en droit de</u> l'Union Européenne **- Avis de soutenance**

Thèse de Droit, soutenue le 25 octobre 2019, sous la direction de Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI

AHMED Shaho Ghafur - *Le rôle de la juridiction constitutionnelle fédérale dans la protection de la justice constitutionnelle - Avis de soutenance*

Thèse de Droit, soutenue le 25 octobre 2019, sous la direction de Bertrand FAURE

ROUSSEAU Pierre - La légitimité de l'infraction - Avis de soutenance

Thèse en Droit et science politique, soutenue le 22 octobre 2019, François ROUSSEAU

LECOURTOIS Luce - La loi ripuaire. Étude sur le phénomène d'uniformisation du droit à <u>l'époque carolingienne</u> - Avis de soutenance

Thèse en *Histoire du droit et des institutions*, soutenue le 21 octobre 2019, sous la direction de Alexandre JEANNIN et Grégoire BIGOT

LECORDIER Didier - <u>Les intermittents de la maladie. Analyse sociologique du vécu des personnes atteintes d'une maladie chronique - **Avis de soutenance**</u>

Thèse de Sociologie, soutenue le 21 octobre 2019, sous la direction de Anne-Chantal HARDY

DEBRAY Aurélien - La compétence financière publique - Avis de soutenance

Thèse de *Droit public*, soutenue le 21 octobre 2019, sous la direction de Henry-Michel CRUCIS et Gweltaz EVEILLARD

BAEPAR Angélique - <u>La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)</u> - <u>Avis de soutenance</u>

Thèse de *Droit public*, soutenue le 4 octobre 2019, sous la direction de Bertrand FAURE

ZIDANI Saleh, *Obéissance des Fonctionnaires et Dirigeants pendant la révolution libyenne de* 2011 - *Avis de soutenance*

Thèse de Droit public soutenue le 19 septembre 2019, sous la direction de Henry-Michel CRUCIS

FOROUGHI NIK Rahim, <u>Contribution à la conception utilitariste de la peine</u> - <u>Avis de</u> <u>soutenance</u>

Thèse de *Droit privé* soutenue le 9 septembre 2019, sous la direction de Messieurs Yvon LE GALL et Dominique GAURIER

CHEIKH YOUNES Ahmad, <u>Vers un nouveau droit des baux ruraux en Syrie</u> - <u>Avis de</u> soutenance

Thèse de *Droit privé* soutenue le 7 mai 2019, sous la direction de Luc BODIGUEL

CHATEAU-GRINE Manon, <u>La motivation des décisions du juge administratif</u> - <u>Avis de</u> soutenance

Thèse de *Droit public* soutenue le 3 décembre 2018, sous la direction de Agathe VAN LANG

AL SARA Yassine, <u>Le privation de la liberté individuelle avant jugement ou "sans" condamnation pénale - Avis de soutenance</u>

Thèse de *Droit privé et sciences criminelles* soutenue le 3 décembre 2018, sous la direction de François ROUSSEAU

BAUMANN Paul, <u>Le droit à un environnement sain au sein de la Convention européenne des droits de l'homme</u> - <u>Avis de soutenance</u>

Thèse de *Droit public* soutenue le 16 novembre 2018, sous la direction de Éric MONDIELLI

AUDRAIN-DEMEY Gaëlle, <u>Pollution des sols et droit de propriété</u> - <u>Avis de soutenance</u> Thèse de *Droit public* soutenue le 9 novembre 2018, sous la direction de Raphaël ROMI

DESGRE Steve, <u>Un autre regard sur l'histoire de la protection sociale en France entre 1789 et 1945 - Thèse sur travaux - **Avis de soutenance**</u>

Thèse *en Histoire du droit et des institutions*, soutenue le 25 octobre 2018, sous la direction de Jean-Pierre LE CROM et Yvon LE GALL

NONGOU-MOUNDOUNGA Olivia, <u>Travail et santé au Gabon : quelles garanties de protection pour les salariés ? - Avis de soutenance</u>

Thèse de *Droit privé* soutenue le 11 juillet 2018, sous la direction de Augustin ÉMANE

De FREITAS Roberta, <u>La coopération internationale pour la consolidation du droit à la santé</u> : les stratégies de l'Union des nations sud-américaines - <u>Avis de soutenance</u>

Thèse de *Droit public* soutenue le 7 juin 2018, sous la co-direction de Mme Sueli DALLARI, Professeur à l'Université de Sao Paulo, Brésil et de M Éric MONDIELLI.

KOUAMO Darly, L'implication du salarié dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises dans l'espace OHADA. Le cas du Cameroun - Avis de soutenance

Thèse de *Droit privé* soutenue le 9 janvier 2018, sous la direction de ÉMANE Augustin et MIENDJIEM Léopold Isidore

JEUNES CHERCHEURS

DEVENIR JEUNE CHERCHEUR

Sophie Garnier, Docteur en Droit privé – Sujet de thèse soutenue en janvier 2017 « La prévention en droit du travail » - Aujourd'hui Maître de conférences à l'université de Nantes

- Quel a été votre parcours jusqu'à votre arrivée au laboratoire du Droit et changement social (DCS)?

J'ai eu un parcours assez classique avec une Licence en droit, un Master I Droit social et Master II Droit social approfondi, tous obtenus à la Faculté de droit et des Sciences politiques de Nantes.

J'ai fait mon mémoire de master sous la direction de Frank Héas, qui par la suite a évoqué la possibilité de poursuivre en thèse. L'idée de la thèse n'était pas dans mes objectifs immédiats mais comme le mémoire m'avait plu, je me suis dit que la possibilité d'approfondir sur un sujet me permettrait de compléter mon parcours.

C'est donc en poursuivant ma formation avec une thèse que je suis arrivée à Droit et changement social, d'abord en tant que doctorante, puis aujourd'hui en tant de maître de conférences.

Quel était le sujet de votre thèse ?

Ma thèse portait sur le droit du travail et s'intitulait : « *Droit du travail et prévention*. *Contribution à l'étude d'un nouveau paradigme* ».

Le postulat de départ était que la prévention est un mouvement profond affectant les différentes branches du droit. Ce mouvement demeurait inexploré en droit du travail alors que ses incidences y sont très nombreuses. Ma thèse soutenait que la prévention est une clef de lecture du droit du travail contemporain.

Je suis heureuse d'avoir réussi à mener à bien ce travail de longue haleine. Sur le plan personnel, la thèse est une expérience unique et très enrichissante d'un point de vue humain.



SOPHIE GARNIER

Sur le plan professionnel, cette expérience m'a beaucoup appris sur ma matière, le droit social. Elle m'a également permis d'acquérir les méthodes de la recherche qui permettent de passer d'un champ à un autre et d'ouvrir des perspectives dans d'autres matières. En parallèle, les enseignements en travaux dirigés ont conforté ma volonté de devenir enseignant-chercheur.

- Aujourd'hui...

Actuellement je suis Maître de conférences à l'Université de Nantes. J'ai été recrutée pour pourvoir des besoins en droit social plus particulièrement pour développer à l'avenir la formation continue.

J'interviens en cours magistral de droit du travail dans la nouvelle licence assistant juridique ainsi que dans la licence langues étrangères appliquées. J'ai également des séminaires dans le master droit social et management des ressources humaines dans le master droit social approfondi. Enfin, des interventions en formation continue sont prévues sur les changements introduits par les ordonnances du 22 septembre 2017.

- Quels sont vos projets à l'avenir?

Dans l'immédiat, je prends mes marques et me concentre sur mes activités d'enseignement et de recherche. Plusieurs projets de publications et de colloques sont en cours qu'il faut mener à bien.

Plus tard, en relation avec mon sujet de thèse, je souhaiterais développer des projets collectifs croisant les regards dans les différentes branches du droit, voire entre les disciplines.

Propos recueillis par Diana Marcela Ruis Murillo, doctorante Octobre 2018

JEUNES CHERCHEURS

NOUVELLES INSCRIPTIONS EN THESE

ASKARINYA Neda, Droit privé, Mécanisme de distribution des risques sociaux, sous la direction de Nicole Maggi-Germain, année universitaire 2018-2019.

BRUNEAU Chloe, Droit public, De la réversibilité des aménagements à la fexibilité des territoires : contribution juridique à la réversibilité, sous la direction de Raphaël Romi et Benoist Mary, année universitaire 2018-2019.

CADDEO Julie, Histoire du droit, Le régime juridique des apothicaires en Bretagne du XVI au XVIIIe siecle, sous la direction de Xavier Godin et Alexandre Luner, année universitaire 2018-2019.

CHARTIER Eva, Droit public, Le schéma en droit administratif, sous la direction de Bertrand Faure

DAMESTOY Manon, Sciences politiques, La démocratie européenne en question : le cas des accords de libre-échange, sous la direction d'Arnauld Leclerc, année universitaire 2018-2019.

DELORME Morgane, Sciences politiques, La banque centrale européenne à la lecture du contractualisme - Enjeux normatifs et exigences de justification, sous la direction d'Arnauld Leclerc et Peter Dietsch, année universitaire 2018-2019.

DUPAS Pauline, Droit public, La laïcité en droit constitutionnel comparée, sous la direction de Bertrand Faure et Karine Foucher, année universitaire 2018-2019.

GALLIMARD Maeva, Droit privé, L'appréhension de la maltraitance par le droit pénal, sous la direction de François Rousseau et Sylvie Grunvald, année universitaire 2018-2019.

JOSSINET Jennifer, Droit privé, L'émergence d'un droit international de la santé animale, sous la direction d'Éric Mondielli, année universitaire 2018-2019.

LE ROUX Clarisse, Droit privé, L'incrimination de l'anticipation criminelle. Essai d'une théorie générale de l'infraction de prévention, sous la direction de François Rousseau

MAIGNAN Laure, Droit public, Le contrôle des élus par les électeurs en dehors des périodes électorales, sous la direction de Bertrand Faure, année universitaire 2018-2019.

MARSOLIER Chloe, Droit privé, La négociation collective en matière de santé au travail, sous la direction de Franck Héas, année universitaire 2018-2019.

MILLEQUANT Alexia, Droit privé, La solidarité nationale dans la protection sociale, sous la direction d'Augustin Émane, année universitaire 2018-2019.

MOULOUNGUI Clotaire, Droit privé L'absentéisme en France (vision juridique éclairée par d'autres sciences sociales), sous la direction d'Augustin Émane et Étienne NSIE, année universitaire 2018-2019.

NDJOKO Hermann Martial, Droit privé, La discrimination syndicale, sous la direction de Nicole Maggi-Germain, année universitaire 2018-2019.

PLAUDIN François, Histoire du droit, Le statut des agents royaux et seigneuriaux dans le royaume latin de Jérusalem (XIIe - XIIIe siècles), Fréderic F. Martin, année universitaire 2018-2019.

STEFFAN Aurélie, Droit public, La certification des comptes publics, sous la direction d'Antoinette Hastings-Marchandier, année universitaire 2018-2019.

TATOUX Jean-Jacques, Droit privé, Libéralisation du marché aérien et condition du personnel navigant. Etude de droit transnational du travail, sous la direction de Rafaël Encinas de Munagorri, année universitaire 2018-2019.

TRAORE Souleymane, Droit public, Dépenses publiques et bonne gouvernance : cas du secteur de l'éducation en guinée, sous la direction d'Antoine Delblond, année universitaire 2018-2019.

JEUNES CHERCHEURS

ACTUALITES – MANIFESTATIONS JEUNES CHERCHEURS

Mon séjour à la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud à Casablanca – mai 2019

Je rédige une thèse sur *L'évolution du droit du travail au Maroc au temps du Protectorat (1912-1956)*. Après trois années de consultation et d'analyse d'archives à Nantes (Centre des Archives Diplomatiques de Nantes), à la Courneuve (Archives du ministère des Affaires Étrangères) et à Rabat (Archives nationales du Royaume du Maroc), je me suis rendue à Casablanca à la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines, en mai 2019, pour découvrir un fonds très riche en documents sur le travail au Maroc notamment.

J'ai été accueillie à l'aéroport par un employé de la Fondation et logée gracieusement dans un bâtiment, adjacent à la bibliothèque, destiné aux chercheurs étrangers. Dès mon arrivée à la Fondation, j'ai été reçue par son directeur, Monsieur Janjar, qui a mis tout en œuvre pour faciliter mon travail de recherche.

Dans un premier temps, Madam Refai m'a aidée à collecter les ouvrages en lien avec mon sujet d'étude (elle avait précédemment listé les ouvrages qui pouvaient m'intéresser) et une personne du service informatique m'a transmis les ouvrages numérisés que j'ai pu consulter par la suite à Nantes. Enfin d'autres personnes, notamment Messieurs Sabri Hicham et El Arbi Fakhri, ont trouvé des ouvrages que je cherchais depuis longtemps mais qui étaient introuvables car n'existant qu'à la Fondation.

Les archives consultées sont des précis de législation marocaine, des guides (Guide marocain du chef d'entreprise, ...), des projets de code du travail et des études sur des points particuliers (plan de réformes marocaines, l'aide sociale aux salariés, ...). Ces documents m'ont permis de compléter mes connaissances et d'enrichir ma thèse d'éléments concrets et de points de vue de Marocains. En effet, certaines études, archivées à la Fondation, ont été rédigées par des Marocains. Jusqu'alors, les archives consultées (celles de Nantes, de la Courneuve et de Rabat) émanaient de Français au Maroc ou de la métropole. Ce nouvel éclairage est fort intéressant.

Après un travail de recherche et de rédaction, tâches passionnantes et exigeantes toutes deux, je soutiendrai ma thèse avant juin 2020.

Dominique Blonz Colombo

Interview de Daniela Heimpel, doctorante à DCS et Lauréate du prix Jean Monnet 2018, par Clémence Ledoux, Maître de conférences à DCS – Coulisses d'une cotutelle de thèse

Quelle a été ta trajectoire avant d'arriver à DCS?

J'ai commencé par un *Bachelor* en Allemagne à Halle, en *Kulturwissenschaft* et science politique. Dans ce cadre, j'ai passé la troisième année en échange à Sciences Po Paris pour découvrir la science politique ailleurs qu'en Allemagne et c'est là que j'ai commencé à me spécialiser en études européennes et en théorie politique. J'ai enchaîné avec un Master en études européennes à l'Université libre de Bruxelles (2011-2013). Pendant ma deuxième année, je suis partie au Québec, pour y étudier, suivre des séminaires de recherche ; je tenais à avoir également un regard extérieur sur l'Europe. J'ai donc passé cinq mois au département de science politique de l'Université de Montréal. En même temps, quasiment tout au long de mes études, j'ai été journaliste pigiste ; j'ai par exemple écrit sur la grève étudiante au Québec pour le site en ligne de la *ZEIT*. Après cette expérience, je suis retournée à Bruxelles, pour écrire mon mémoire et achever le master. C'est là que j'ai commencé mes recherches sur l'éducation à la citoyenneté européenne, poursuivies en thèse.

Et ton mémoire, avec qui l'as-tu fait à Bruxelles?

J'ai eu la chance de travailler avec Justine Lacroix, spécialiste en théorie politique appliquée à l'Europe. Les personnes que j'ai rencontrées au cours de ces années se connaissent bien aussi entre elles : j'ai suivi un cours sur le patriotisme avec Janie Pélabay à Paris, après, j'ai été dirigée par Justine Lacroix dans le cadre du master ; toutes les deux collaborent avec Jean-Marc Ferry et Arnauld Leclerc. C'est en travaillant en théorie politique et sur l'UE que j'ai contacté Jean-Marc Ferry pendant mon séjour au Québec et que le lien s'est noué avec Nantes et la Chaire de philosophie de l'Europe. Et dès le début, il y avait l'idée de la cotutelle, car je voulais garder le lien avec Montréal où il y a beaucoup d'activités et de travaux en théorie politique sur le pluralisme, l'éducation civique, les questions de justice, qui sont très pertinents pour mes recherches, c'est très riche. Donc j'ai postulé pour le doctorat à mon département à l'Université de Montréal avant de quitter le Québec et j'ai été acceptée, mais j'en avais parlé à Jean Marc Ferry et Arnauld Leclerc auparavant.

Donc tout cela avant de finir ton master?

Oui, c'est cela, car il faut postuler à l'avance à Montréal, il y a une sélection sur dossier. Pour les doctorant.e.s internationaux, c'est finalement presque avantageux pour des raisons administratives, car il faut compter plusieurs mois pour obtenir le certificat d'acceptation du Québec et le permis d'études canadien. Donc oui, j'ai postulé là-bas en janvier 2013, puis j'ai terminé mon mémoire en août à Bruxelles et j'ai commencé à Montréal le 1er septembre 2013.

Donc à Nantes tu es dirigée par Jean-Marc Ferry et Arnauld Leclerc et à Montréal, tu es dirigée par qui ?

A Montréal, je suis dirigée par Magdalena Dembinska que j'ai connue pendant mon premier séjour à l'Université de Montréal. Elle s'intéresse à la nation et au nationalisme, à l'identité, à la diversité et aux conflits inter-ethniques, avec une spécialisation sur l'Europe centrale et l'espace postsoviétique. Elle a réalisé une thèse en théorie politique et travaille maintenant en politique comparée ; ce qui apporte une perspective très intéressante pour mon propre projet aussi.

Est-ce que tu pourrais nous dire sur quoi porte ta thèse aujourd'hui?

Bien sûr. Ma thèse porte sur l'éducation à la citoyenneté européenne. C'est une thèse en théorie politique normative. Je m'intéresse à la question de savoir comment il faudrait penser l'éducation à la citoyenneté, un concept qu'on connaît bien de l'Etat-nation par exemple, pour qu'elle puisse s'appliquer au projet politique européen, donc dans un cadre transnational.

Donc ta question de recherche c'est de savoir ce que l'éducation pourrait apporter à la construction de la citoyenneté dans un cadre transnational ?

Disons c'est la question de savoir si et comment on peut éduquer à la citoyenneté européenne. Il y a beaucoup d'études sur le rôle de l'éducation à la citoyenneté ou de l'éducation tout simplement, dans la construction des Etats-nations en Europe, mais peu qui s'attachent à l'étudier pour l'intégration européenne, malgré quelques efforts en ce sens à l'échelle de l'UE. Et en général, le concept de l'éducation civique et les projets qui s'y rattachent sont souvent pensés sur la base de présupposés stato-nationaux. Or, l'UE n'est pas un Etat, ni une nation et ne devrait pas le devenir, comme Jean-Marc Ferry l'a déjà montré. C'est un projet à vocation horizontale, transnationale. Donc ce que je vise à interroger moi est la question de savoir comment on pourrait, en l'occurrence, repenser l'éducation à la citoyenneté dans ce contexte à la fois transnational, non-étatique et pluraliste. Comment et sous quelles conditions ce concept pourrait-il être appliqué à la citoyenneté et au projet européen? Et quels peuvent être les buts et le curriculum *légitimes* d'une éducation à la citoyenneté européenne? Car, il ne s'agit pas de dupliquer la voie stato-nationale et de développer, dans une perspective fonctionnaliste et un peu élitiste, un projet éducatif qui va simplement légitimer l'UE dans sa forme actuelle. J'ai d'ailleurs présenté cette idée et des premières pistes dans un article qui a été publié en 2017 dans la revue *Eurostudia - revue transatlantique de recherche sur l'Europe*.

Quelles sont tes approches, que signifie faire une thèse en théorie politique?

J'ai une approche de théorie politique appliquée. C'est pour cela entre autres qu'il est intéressant de travailler aussi avec une professeure de politique comparée. Cela signifie que je combine mon travail en théorie politique, donc mon argumentation philosophique, avec une analyse de politiques empiriques. Je m'intéresse alors également aux différentes initiatives d'éducation à la citoyenneté européenne existantes à l'échelle de l'UE, aux efforts par les institutions de l'UE pour renforcer, par le biais de l'éducation, la citoyenneté européenne. C'est ensuite sur la base de mon cadre théorique, au travers la perspective de la théorie politique, que je vais analyser les approches politiques existantes : identifier des défis et défaillances, et faire des suggestions normatives raisonnables.

Tu t'inscris au doctorat en 2013, peux-tu nous expliquer ce qui t'a amenée à Nantes, as-tu mené des activités pendant ton programme et si oui lesquelles ?

Oui, plusieurs, déjà en raison du fait qu'il s'agit d'un doctorat en cotutelle. Au Canada, le PhD ne consiste pas « seulement » à écrire une thèse, la rédaction d'une thèse et les recherches qui vont avec renvoient seulement à la dernière partie du programme. Il y a d'abord ladite « scolarité » à faire. Donc de 2013 à 2015, j'ai commencé par un programme de cours assez denses et des examens de synthèse, qui demandent plusieurs mois de préparation. Il y avait deux examens écrits et un examen oral dans deux sous-champs de la science politique. J'ai choisi les idées politiques et la politique québécoise et canadienne. Après les examens, il faut écrire le projet de thèse que l'on doit soutenir officiellement devant un jury de professeur.e.s et c'est seulement après que l'on devient candidat.e au doctorat et commence à travailler sur sa thèse. C'est une grande différence par rapport au doctorat français, le programme est plus long. Moi j'ai soutenu mon projet fin 2015. Donc oui, il y a du temps entre l'inscription en 2013 et fin 2015, que l'on passe sur autre chose surtout si on travaille toujours à côté, comme je l'ai fait. Je suis arrivée à Nantes en janvier 2016 où j'ai eu un

poste à plein temps comme assistante-ingénieure au sein d'Alliance Europa. Je n'ai véritablement pu me dédier à ma thèse que quand j'ai eu une bourse de la Fondation Friedrich-Ebert en octobre 2016.

Peux-tu nous dire plus précisément comment tu as été financée pendant ces années à Montréal ?

J'avais une demi-bourse de l'Université de Montréal pendant les deux premières années qui, pendant l'année, me permettait de couvrir que les frais de scolarité qui sont plus élevés là-bas qu'en France; pas bien plus par contre. J'ai donc travaillé comme *teaching assistant* et *research assistant* en parallèle, j'ai donné un cours à l'Ecole Polytechnique de Montréal et, avec une amie et collègue doctorante, on a été en charge de la coordination d'un cycle de conférences pour le CRIDAQ, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie. En automne 2015, j'ai bénéficié d'une bourse de recherche du CERIUM, que je remercie d'ailleurs pour son soutien.

Quelle est ton expérience de la cotutelle?

Comme presque toujours, il y des côtés positifs, et d'autres qui le sont un peu moins. C'est très riche intellectuellement, mais aussi compliqué, surtout au niveau administratif et financier. Il est intéressant de bénéficier d'une direction conjointe, cela permet d'avoir des conseils et retours différents et souvent complémentaires, surtout quand les directeurs ont des spécialisations et des perspectives différentes, comme dans mon cas. J'ai appris à connaître la littérature, les approches, les débats, les lignes de pensée d'au moins deux contextes, j'utilise ces ressources pour ma thèse et suis intégrée dans deux environnements académiques différents. Le fait d'étudier au Québec me permet d'avoir du recul, et donc un autre regard sur mon objet d'étude, ce qui est bien précieux. En même temps, les programmes de doctorat ne sont pas les mêmes : ils sont plus longs en Amérique du Nord, mais les doctorant.e.s sont aussi plus encadré.e.s. Les thèses en tant que telles ne sont pas structurées de la même façon et le type de contenu et la longueur exigés varient, donc déjà, il faut s'accorder là-dessus. Selon les pays, la réponse à la question de savoir « Qu'est-ce qu'une bonne thèse? » n'est pas exactement la même. Et après, il y a souvent des problèmes administratifs, les procédures peuvent être lourdes, surtout quand les uns ne comprennent pas le système des autres. Si tu n'as pas la citoyenneté de l'un des deux pays, les choses peuvent devenir très compliquées, pour l'obtention du visa, la sécurité sociale et même parfois pour les frais d'inscription. Et ce type de programme n'est pas simple à financer. Mais malgré tout, intellectuellement parlant, la cotutelle a beaucoup d'avantages. Cela vaut aussi pour des thèmes ou des enjeux qui se posent d'une façon ou d'une autre des deux côtés de l'Atlantique. Avec une autre doctorante, Saaz Taher, nous avons par exemple développé un projet de recherche sur les questions de pluralisme, en intégrant justement des perspectives nord-américaines et européennes.

En quoi a-t-il consisté?

Au départ, il s'agissait d'un cycle de conférences qui s'est tenu à Montréal en 2014-2015, suivi par un ouvrage collectif sur les « Défis du pluralisme ». Le livre est paru récemment, en octobre dernier, aux Presses de l'Université de Montréal. Initialement, le projet est né dans le contexte d'un débat qu'il y avait en 2013 au Québec sur la « charte de la laïcité ». Le projet par contre vise à aller au-delà et s'intéresse plus largement aux défis du pluralisme dans les sociétés occidentales. Car nous partons du fait, d'abord, que les débats sur différents « types » de pluralité (national, culturel, religieux, de genre, etc.) sont souvent reliés, et ensuite que ces débats présentent des parallèles au-delà de ces différentes formes de diversité et dans la plupart de nos démocraties libérales. La diversité y est souvent cadrée comme un « problème ». D'où l'idée d'analyser quand et comment les différentes figures de l'« autre » se construisent dans les sociétés occidentales et comment les

démocraties peuvent et doivent y répondre. Pour être plus systématique, nous avons convié des chercheurs de différents pays, qui examinent ces questions dans une perspective de théorie politique, mais s'inspirent de différents cas en Europe et en Amérique du Nord. Cela nous a pris six mois, mais nous avons trouvé 19 partenaires pour financer le projet. Il y avait d'abord six conférences à Montréal, et puis, mais dans une étape séparée, l'ouvrage collectif qui associe aussi d'autres chercheurs.

Et tu as participé à des conférences pendant tes années de doctorat ?

Oui, en moyenne deux fois par an, plutôt des conférences internationales car quand on travaille sur l'Europe, je trouve cela intéressant et important même de confronter nos points de vue, d'avoir des échanges avec des chercheurs venant de pays et cultures différents où le rapport et les débats sur l'Europe peuvent varier. Les chercheurs sont aussi intégrés dans des environnements académiques divers et apportent une multiplicité d'approches. J'ai donc présenté mes travaux à des conférences et à des colloques aux Etats Unis, au Canada, en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne et en France.

Peux-tu nous dire plus précisément quelles étaient ces conférences ?

Alors, l'AFSP (Association Française de Science Politique), l'EUSA (European Union Studies Association), la CES Conference (Council for European Studies), l'ECPR (European Consortium for Political Research), un symposium à la Cambridge University, et des conférences au Glendon College de la York University Toronto, à la Fondation Friedrich-Ebert, et dernièrement à l'Université de Montréal (COMOS). Je remercie d'ailleurs Droit et Changement Social de m'avoir soutenue financièrement pour partir à deux de ces conférences, à Miami et à Chicago. Ces conférences m'ont permis de constituer un réseau de personnes avec lesquelles j'aimerais continuer de collaborer mais aussi d'avoir des retours sur des parties ma thèse de la part de collègues qui n'ont pas forcément la même perspective, qui peuvent poser d'autres types de questions à mon objet et cela me donne des idées sur des pistes à travailler. Enfin, je voudrais signaler que j'ai aussi passé au cours de ma thèse un an à l'European Institute à Florence, pour travailler avec un spécialiste de la citoyenneté. Maintenant, cette année 2018-2019 à Nantes est dédiée à l'écriture, j'essaie de profiter de tous les feedbacks reçus pour avancer dans la rédaction, que j'espère terminer l'automne prochain.

Colloque Le contentieux universitaire et la modernité, Université de Bretagne Sud Lab-Lex - 20 avril 2018

Ce colloque avait pour but d'interroger le rôle du contentieux dans le droit universitaire et de la modernité de ce dernier au regard des sujets récents soumis au juge administratif. En premier lieu, il s'agissait de s'intéresser à la modernité des questions présentes au contentieux au travers de la question de la sélection à l'université, et des questions d'organisations des universités. Puis dans un second temps, d'étudier la modernité du droit universitaire au regard de la juridiction universitaire, et du contrôle juridictionnel opéré sur les mesures d'ordre intérieur et les examens.

Mon intervention portait quant à elle sur la première partie du colloque, et avait pour but d'étudier le contentieux des modifications statutaires des Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle avait notamment pour but de voir dans ce contentieux, une certaine forme de révélateur de l'absence d'unité statutaire des universités, et d'en montrer les causes et conséquences.

Enfin, qu'il nous soit permis ici de renouveler nos remerciements aux organisateurs de ce colloque, et de saluer cette initiative de trois jeunes chercheurs (Mme Neyrat, M. Beaubonne, M. Carin), dans un champ disciplinaire trop peu étudié, et très justement récompensée par la publication des actes à l'Institut Universitaire Varennes.

Adrien Moreau

Colloque annuel de la SFDI « droit international et santé » - Rennes 31 mai-1er juin 2018

Le colloque annuel de la SFDI s'est tenu à l'Université de Rennes les 31 mai et 1^{er} juin 2018. Le thème retenu cette année « droit international et santé » visait à traiter un domaine faisant l'objet de peu d'analyse dans la littérature juridique internationale. La santé touche pourtant de nombreux domaines du droit international public. Les axes retenus pour ce colloque soulignaient cette dimension transversale :

- Les statuts de la santé
- Normes et acteurs de la santé
- Atteintes à la santé et dérogation au nom de la santé
- Enjeux contemporains

Le colloque a réuni autour de cette thématique des universitaires mais également des acteurs nonjuristes du champ de la santé internationale. Les actes du colloque seront normalement publiés courant 2019.

Marie Baudel

Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ? Colloque au Château de Cérisy-La-Salle – juillet 2017

Du 4 au 11 juillet 2017 s'est tenu un colloque d'une semaine au Château de Cérisy-La-Salle, en Normandie. Ce type de colloque existe depuis 1910. Initialement mis en place par Paul Desjardins à Pontigny, ces colloques se déroulaient pendant 10 jours, sur des thèmes tels que la politique, la littérature, etc. L'abbaye de Pontigny a accueilli des invités prestigieux tels que Gide, Sartre, Malraux, etc. Sa fille, puis aujourd'hui sa petite fille, ont repris son œuvre d'abord à l'abbaye de Royaumont puis au château de Cerisy.

Le colloque de juillet 2017 était le premier colloque juridique organisé dans ce lieu. Il était présidé par Alain Supiot et Pierre Musso et a regroupé 36 Chercheurs et 17 Doctorants. Juristes, philosophes, sociologues, anthropologue, économistes et historiens se sont retrouvés pour célébrer l'approche du centenaire de l'OIT et travailler le principe défendu à l'alinéa 3 de sa Constitution : « la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ». En effet, ce qu'on appelle aujourd'hui couramment la globalisation oblige parfois les nations à se soumettre à des échanges internationaux. Cela semble entrainer une extension du travail salarié mais aussi une remise en question des formes traditionnelles de travail et le développement d'un travail dit « informel ». Dans le même temps, le développement du numérique et les nouvelles formes de rationalisation du travail peuvent à la fois poser des problèmes de santé au travail tout en offrant de nouvelles possibilités de libération du travail.

Les organisateurs ont souhaité plusieurs approches. Tout d'abord, une approche anthropologique permettant de comprendre la place du travail dans d'autres civilisations. Certains chercheurs ont présenté leurs travaux sur le travail dans certaines ethnies africaines, au Brésil, l'histoire du « travail » en Inde, etc. Il était très enrichissant de sortir de la vision postindustrielle des pays dits développés. Tout d'abord, les réflexions apportées par ce genre de travaux permettent d'ouvrir la vision sur le travail. De plus, des échanges avaient lieu après chaque intervention. La pluridisciplinarité des chercheurs présents, leurs origines différentes ainsi que la présence de personnes non issues du milieu de la recherche a permis des échanges riches.

L'approche historique a permis de montrer l'évolution du travail en un siècle et notamment sa deshumanisation.

L'originalité de ce colloque réside dans une approche très globale allant au-delà de la classique approche socio-économique. En effet, il a été voulu que les significations philosophiques, religieuses et artistiques du travail soient prises en compte.

Ce colloque a été organisé avec le soutien du BIT (bureau international du travail), de l'IEA (institut d'études avancées) de Nantes et de la fondation Gabriel Péri.

Un des objectifs de ce colloque étaient notamment de produire un rapport à destination du BIT. Ce rapport devait proposer un état des lieux du travail dans le monde ainsi que des pistes de travail et de réflexion sur ce que l'OIT peut mettre en place pour continuer de garantir et protéger les travailleurs d'un régime inhumain.

L'IEA a mis en place une bourse doctorale permettant aux 17 doctorants présents de participer aux colloques et notamment de rédiger un essai de synthèse du colloque (partie du rapport à l'intention du BIT). Nous avons également eu l'opportunité de présenter nos travaux devant les chercheurs présents.

Ce colloque a également été l'occasion d'une table ronde sur « l'avenir du travail entre dirigeants d'entreprise et syndicalistes ». Elle était animée par Cyril Cosme (directeur BIT France) et regroupaient O. Carlat (Veolia), H. Garnier (CFDT), C. Jeannerot (BIT France), A. Milan (BPI), B. Thibault (ancien secrétaire général CGT et actuel membre du conseil d'administration du BIT) et Y. Veyrier (FO).

Ce type de colloque est tout à fait extraordinaire. Edith Heurgon, la propriétaire des lieux et organisatrice de l'accueil des participants a su conserver l'atmosphère de ce lieu où ce sont rencontrés de grands penseurs notamment par l'affichage de photos des précédents colloques (dont certains datant de plus de 70 ans) où se trouvent Ionesco, Sartre, Malraux, etc.

Par ailleurs, le château et ses environs (en Normandie, dans le département de la Manche, au sein du Bocage coutançais) amène à se déconnecter et permette de se concentrer sur les travaux de recherches en cours.

Enfin, à l'arrivée au château, est organisée un moment d'échange et de présentation du lieu au grenier du château suivi de la traditionnelle dégustation de calvados. Un point important défendu par Edith Heurgon est qu'ici tout le monde doit se mélanger, tout le monde doit échanger. En tant que doctorants, cela permet de prendre le petit déjeuner avec Alain Supiot où le diner avec Michel Lallement. Ces moments d'échanges sont très riches pour la construction d'une réflexion et l'ouverture d'esprit que cela peut apporter à un jeune chercheur.

Louise Gobin-Fauvarque

Nous avons une pensée particulière pour Serge Karsenty, notre collègue et ami, Correcteur et relecteur de La Lettre DCS, qui nous a quitté il y a maintenant un peu plus d'un an...





Principe éditorial

Cette publication de la Lettre de Droit et changement social ne vise pas l'exhaustivité. L'idée est celle d'un partage de la vie scientifique du laboratoire à laquelle les doctorants sont associés. Elle a vocation à participer à la lisibilité de ce qui se fait au sein du laboratoire, et ne demande qu'à être nourrie de ce que chacun des membres du laboratoire voudra bien lui apporter.

Les textes qui vous sont présentés le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Directeur de publication : Rafael Encinas de Munagorri

Rédacteur en chef : Katia Barragan

Comité de rédaction des doctorants : Marie Baudel, Alice François, Louise Gobin-Fauvarque, Carolina Gualdrón, Adrien Moreau, Karl Patron, Diana Ruiz.

Remerciements pour cette 15ème lettre à : Marie Baudel, Carole Billet, Luc Bodiguel, Dominique Blonz, Gaëtan Cliquennois, Renaud Colson, Antoine Delblond, Rafael Encinas de Munagorri, Jacques Fialaire, Alice François, Sophie Garnier, Louise Gobin-Fauvarque, Xavier Godin, Carolina Gualdrón, Daniela Heimpel, Serge Karsenty, Arnaud Leclerc, Clémence Ledoux, Adrien Moreau, Karl Patron, Diana Ruiz.

Droit et changement social

Faculté de droit et des sciences politiques Chemin de la Censive du Tertre B.P. 81307 43131 Nantes cedex 3, France

Contact: katia.barragan@univ-nantes.fr

Site du laboratoire: http://dcs.univ-nantes.fr